

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

N°56 - Juin 2025

**“ Dans le Jura, chaque euro
public doit être utile ”**

Gérôme FASSENET

Président du Conseil
départemental du Jura

Disponible en kiosque sur lejournaldesdepartements.fr



picoty
solaire

Solutions solaires clé en main pour **les collectivités**



contact@picoty-solaire.fr
05 55 89 38 05

- Auto-consommation
- Auto-consommation collective
- Revente totale

Nos équipes interviennent de l'étude
du projet à l'installation

**Demandez une
étude solaire** pour
votre commune ou
intercommunalité



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les meilleurs profils ne répondent pas aux annonces.

Ils se convainquent.
Ils s'approchent.
Ils se recrutent autrement.

FURSAC·ANSELIN

Le meilleur carnet d'adresses des territoires.

**RECRUTEMENT DE CADRES DIRIGEANTS
COLLECTIVITES • METROPOLES
DEPARTEMENTS • ETABLISSEMENTS PUBLICS**

PARIS - LYON 01 43 54 08 33 contact@fursac-anselin.fr
www.fursac-anselin.fr

Édito

Le Jura, une terre d'avenirs et de solidarités

Il existe des territoires qui ne cherchent pas à faire de bruit, mais qui avancent avec constance, conviction et caractère. Le Jura est de ceux-là.

À l'heure où de nombreux territoires s'interrogent sur leur avenir, le Jura démontre qu'il est possible de conjuguer tradition et modernité, enracinement et innovation, préservation et développement. Terre de montagnes, de forêts, de lacs et de vignobles, ce département incarne une certaine idée de la France : celle du travail bien fait, de la transmission des savoir-faire et de l'attachement à une identité forte.

Le Jura est une terre d'excellence. Ses filières agricoles, ses AOP reconnues dans le monde entier, son industrie historique, ses artisans, ses entreprises innovantes et ses acteurs du tourisme participent chaque jour au rayonnement d'un territoire qui a su faire de ses singularités une véritable force. Avec ses 15 AOC et AOP, ses vignobles de caractère, ses filières bois, fromage et agroalimentaire, le Jura porte haut les couleurs du savoir-faire français.

Mais au-delà de ses paysages et de son patrimoine, le Jura nous rappelle une réalité essentielle : l'avenir des territoires repose d'abord sur les femmes et les hommes qui les font vivre. Élus locaux, entrepreneurs, agriculteurs, associations, agents publics, professionnels du tourisme ou de l'industrie : tous participent à cette dynamique collective qui permet au département d'avancer avec confiance.

Dans un contexte national marqué par de profondes mutations économiques, environnementales et sociales, le Jura fait le choix de l'équilibre.



Un équilibre entre attractivité et préservation, entre développement économique et qualité de vie, entre ambition et authenticité. Cette capacité à rester fidèle à son histoire tout en préparant l'avenir constitue sans doute l'une de ses plus grandes richesses.

À travers ce numéro du Journal des Départements, nous avons souhaité mettre en lumière ce territoire singulier, ses réussites, ses projets et celles et ceux qui contribuent à écrire son histoire.

Car le Jura n'est pas seulement un département que l'on visite. C'est un département qui inspire.

Jean-Philippe Delbonnel

Président du Groupe Delbo Presse

Rédacteur en chef du Journal des Départements

LA PHOTO DU MOIS



Une photo royale

Réunis au Domaine royal de Dreux, les présidents des six départements du Centre-Val de Loire ont une nouvelle fois démontré la singularité du G6, une instance unique en France. Ensemble, ils portent une voix commune sur les grands enjeux des territoires et renforcent la coopération interdépartementale au service des habitants de la région.

De gauche à droite : Jacques Fleury, président du Cher ; Nadège Arnault, présidente de l'Indre-et-Loire ; Christophe Le Dorven, président du Département d'Eure-et-Loir ; Marc Fleuret, président de l'Indre ; Philippe Gouet, président du Loir-et-Cher ; Marc Gaudet, président du Loiret.

SOMMAIRE



Dossier spécial du Jura

10

Président du Conseil départemental du Jura depuis deux ans, Gérôme Fassenet porte une vision pragmatique de l'action publique fondée sur la proximité, l'investissement local et le soutien aux territoires ruraux. Entre gestion budgétaire, solidarité, attractivité et développement agricole, il détaille sa stratégie pour accompagner les Jurassiens au quotidien.

Tribunes et Opinions

30

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus, experts et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et des analyses sur les grands enjeux locaux.

Entreprises & Territoires

36

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus, experts et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et des analyses sur les grands enjeux locaux.



31



32



33



34



37



39



45

Les experts

58

Droit, ressources humaines, finances publiques, transition écologique ou marketing territorial : les experts décryptent les évolutions qui impactent les collectivités et les départements.

Solutions & Innovation

63

Découvrez les solutions, services et innovations qui accompagnent la transformation des collectivités et répondent aux défis des territoires.

Le Journal des Départements
est une Marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00€

SIÈGE SOCIAL
Grand Chambord
9 Impasse la Futaie
41220
La Ferté-Saint-Cyr

Président - Fondateur du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Jean-Philippe Delbonnel

RÉDACTION - La Ferté-Saint-Cyr
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal à parution : Juin 2026

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande
relative à des insertions publicitaires,
envoyez votre demande sur l'adresse
info@delbopresse.com en précisant
dans l'objet :
« Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

Relations publiques
Les articles "Relations publiques"
publiés dans les magazines du Journal
des Départements sont rédigés par les
partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les
illustrations utilisées dans ces articles
n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse,
Département du Jura, Loris Fae.

Toute reproduction,
représentation, traduction ou
adaptation qu'elle soit intégrale
ou partielle, quels qu'en soient
le procédé, le support ou le
média, est strictement interdite
sans l'autorisation expresse et
écrite par le magazine, sauf les
cas prévus par l'article L-122-5
du code de la propriété
intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Mathilde Haas, Jean-Philippe Delbonnel, Marc
Thébault, Guillaume Philippot, Lilou de Carvalho,
Cory Boutet-Prieur, Simon Houdebert, Bernard
de Froment.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en
France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé
auprès des décideurs et remis à
l'ensemble des parlementaires et
aux entreprises ainsi que les
collectivités des départements
Français.

Étudiants en santé : ce que les territoires doivent entendre

Contrairement à certaines idées reçues, les étudiants en santé ne refusent pas les territoires.

Ils refusent surtout l'isolement.

C'est l'un des principaux enseignements de notre enquête nationale menée auprès de **1 500 étudiants en santé issus de 29 universités françaises**.

Lorsqu'on leur demande quel est le principal frein à une installation dans une zone sous-dotée, 35 % citent l'isolement social et professionnel. Viennent ensuite le manque d'infrastructures et de services (30 %), les conditions de vie personnelle et culturelle (20 %) et les contraintes économiques ou le manque d'accompagnement (15 %).

Le message est clair : la question n'est plus uniquement médicale. Les futurs professionnels de santé recherchent un environnement de vie complet. Ils veulent pouvoir exercer dans de bonnes conditions, mais aussi trouver un logement, construire une vie familiale, bénéficier de services, d'activités culturelles et d'un véritable accompagnement lors de leur installation.

Autre enseignement majeur : les étudiants expriment un rejet très net des mesures coercitives. Ils ne demandent pas qu'on décide à leur place. Ils demandent que les territoires soient attractifs, accueillants et capables de leur proposer un véritable projet de vie.

Cette réalité rejoint les enseignements du Baromètre national de l'accès aux soins réalisé par l'Institut Quorum auprès des départements. Aujourd'hui, **97 % des départements ont déjà mis en place des initiatives concrètes pour améliorer l'accès aux soins, tandis que 94 % développent des solutions de télémédecine et 82 % déploient des consultations mobiles**.

L'enjeu des prochaines années ne sera donc pas seulement de former davantage de soignants.

Il sera de construire des territoires dans lesquels ils auront envie de vivre. Car notre enquête le montre : les étudiants en santé ne cherchent pas simplement un lieu où travailler.

Ils cherchent un territoire où s'installer durablement.

Institut Quorum
Au cœur de l'opinion publique

« **Contrairement à certaines idées reçues, les étudiants en santé ne refusent pas les territoires. Ils refusent surtout l'isolement.** »



Des sondages innovants pour des analyses percutantes

A hand holding a magnifying glass over the text.

Portrait de Gérôme Fassenet, Président du Conseil départemental du Jura

par Jean-Philippe Delbonnel

Cela fait désormais deux ans que Gérôme Fassenet préside le Département du Jura. Deux années d'action, de prise en main et d'affirmation d'un style personnel.

Gérôme Fassenet s'est bâti sur le temps long, avec patience, constance et enracinement local. Il a gravi les responsabilités les unes après les autres, sans raccourci, forgeant sa légitimité par le travail, la proximité et la fidélité à son territoire.

Homme de terrain avant tout, il conserve un lien profond avec la réalité quotidienne du Jura. Installé dans le GAEC familial à Louvatange, dans le Nord Jura, il parle avec naturel des sujets agricoles, environnementaux ou énergétiques qu'il connaît intimement. Chez lui, les dossiers ne sont pas abstraits : ils touchent à la vie concrète des habitants, des exploitants, des communes et des familles jurassiennes.

Ceux qui le rencontrent décrivent un homme profondément sympathique, vrai, accessible. Un élu qui aime les échanges directs, sans détour inutile. Un bon vivant également, attaché à la convivialité, à l'authenticité et aux relations humaines sincères. Une personnalité chaleureuse, solide, qui inspire confiance.

À la tête du Département, Gérôme Fassenet défend une ligne claire : agir utilement pour les Jurassiennes et les Jurassiens. Depuis deux ans, plusieurs chantiers structurants ont marqué son début de mandat. Il a notamment mis en avant, pour la première fois, la présence du Jura au Salon de l'Agriculture, vitrine essentielle pour un territoire rural fier de ses savoir-faire. Il a poursuivi les investissements dans le domaine routier avec plusieurs aménagements concrets : ronds-points, modernisation des axes et amélioration des conditions de circulation.

Le développement territorial demeure également l'un de ses marqueurs, avec la relance des travaux autour de l'aéroport et de sa piste d'atterrissage, dans une logique d'attractivité et de désenclavement.

Mais c'est sans doute dans les domaines agricoles et environnementaux que son identité politique s'exprime le plus nettement. Protection de la ressource en eau, accompagnement à la potabilisation, soutien à la récupération de chaleur, développement du séchage en grange, attention portée aux circuits alimentaires : autant de sujets sur lesquels il entend mobiliser les leviers départementaux au service du terrain.

Il a lancé un Projet Alimentaire Territorial au niveau du département afin de donner une véritable ambition « au consommateur local ». La seule véritable façon pour le Président Fassenet de lutter utilement contre les accords du Mercosur, c'est de favoriser la production locale en s'engageant à consommer local.

Sa méthode repose sur le pragmatisme. Peu attiré par les effets de communication, Gérôme Fassenet privilégie la continuité de l'action publique, le dialogue avec les élus locaux et les résultats visibles. Il incarne une présidence de proximité, fondée sur le bon sens, la persévérance et la connaissance intime des réalités jurassiennes.

Après deux années à la tête du Département, Gérôme Fassenet apparaît comme un président installé, qui a su trouver sa place sans renier ce qu'il est : un homme simple, authentique, enraciné, convaincu que les territoires avancent d'abord par le travail, la patience et l'action concrète.



© Loris Fae



© Loris Foe

Entretien de Gérôme Fassenet, Président du Conseil départemental du Jura

par Jean-Philippe Delbonnel

Face à « l'effet ciseaux » qui fragilise les finances départementales, le président du Département du Jura fait le choix de l'investissement local, du maintien des services de proximité et d'une politique sociale renforcée. Entre pragmatisme budgétaire et conviction profonde sur l'utilité du fait départemental, il détaille sa vision d'un territoire rural qui refuse de s'effacer.

BUDGET ET GESTION

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, marqué par le fameux « effet ciseaux », comment le Département du Jura parvient-il à assumer pleinement ses missions de solidarité ?

Nous réussissons jusqu'à présent à garder la tête hors de l'eau, mais cela ne se fait pas tout seul. Je refuse de céder à la morosité ambiante et de décréter que rien ne va plus. Au contraire, le Département du Jura doit être très attentif à l'ensemble de ses dépenses : nous cherchons à être le plus efficient possible dans l'utilisation de chaque euro public.

Pour autant, nous n'avons pas choisi l'immobilisme. Nous avons fait le pari de relancer l'activité sur le territoire en engageant de grands travaux d'entretien sur nos infrastructures routières et bâtimentaires : rénovation des collèges, amélioration des conditions de travail pour nos agents, modernisation de nos locaux. Ce sont des investissements qui ont une double vertu : ils répondent à de vraies nécessités et ils soutiennent l'économie locale. Depuis peu, nous avons orienté l'ensemble de nos marchés d'approvisionnement vers le tissu économique local, en travaillant de moins en moins avec les centrales d'achat. L'objectif est de créer un cercle vertueux : la dépense publique doit nourrir l'économie du département.

POLITIQUE SOCIALE

Les dépenses sociales représentent aujourd'hui le premier poste des budgets départementaux. Comment le Jura maintient-il un niveau d'accompagnement des publics fragiles tout en poursuivant ses investissements ?

Nous avons structuré notre politique sociale autour de quatre grandes priorités.

Sur les personnes âgées, notre volonté est de maintenir le plus longtemps possible chacun à son domicile. Chaque jour supplémentaire passé dans sa maison, c'est une victoire. Quand le passage en EHPAD devient inévitable, nous accompagnons ces établissements à hauteur de 15 à 20 % du coût de leur rénovation ou reconstruction, pour que les résidents se sentent bien accueillis et que les établissements puissent plus facilement recruter. Cette année, 8 millions d'euros sont consacrés à trois projets de ce type.

Sur la protection de l'enfance, nous augmentons nos capacités d'accueil avec la construction de deux Villages d'enfants destinés notamment aux fratries, et la reconstruction de quatre Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) de 12 enfants dans des conditions plus adaptées tant pour les enfants que pour les professionnels. Le nombre de situations complexes augmente, et nous y répondons.

Sur l'insertion et le RSA, nous accompagnons entre 3 000 et 3 500 bénéficiaires dans le département. Des commissions mensuelles, réunissant élus, associations et services sociaux, se tiennent sur chaque secteur pour trouver des solutions concrètes de retour à l'emploi. Nous sommes attentifs à ceux qui en ont besoin, mais nous combattons également la fraude avec deux agents dédiés notamment pour les situations de travail transfrontalier avec la Suisse.

Enfin, nous avons délibérément maintenu, voire augmenté, notre soutien aux associations culturelles et sportives. Je suis convaincu que des habitants qui ont des activités, qui sortent, qui se rencontrent, préviennent bien des difficultés sociales. Le Département accompagne la vie des Jurassiens de la naissance jusqu'à la vieillesse.

FRACTURES TERRITORIALES

Le Jura est un territoire rural avec des disparités géographiques marquées. Quelles sont vos priorités pour lutter contre les fractures territoriales et garantir un accès équitable aux services ?

Nous n'avons pas les moyens d'avoir une maison des solidarités ou un centre routier dans chaque village, c'est une réalité. Mais notre choix est clair : ne fermer aucun collège, car forcer des enfants à de longs trajets quotidiens fragilise les familles et dévitalise les territoires.

En revanche, nous cherchons à mutualiser intelligemment les équipements existants. Par exemple, le collège de Nozeroy, petit établissement, accueille désormais des élèves de primaire dont l'école a besoin de surfaces supplémentaires. Ce sont ces solutions de bon sens, adossées aux structures existantes, qui permettent de maintenir une présence réelle sur l'ensemble du territoire.

Sur les routes — qui sont le premier lien entre les habitants dans un département comme le nôtre —, la géologie jurassienne impose des contraintes particulières : les argiles gonflent et se rétractent, des rochers tombent malgré les filets de protection, des routes à flanc de coteau glissent. Même la plus petite route desservant un hameau mérite d'être traitée comme toutes les autres. Si l'on commence à fermer des voies, c'est la ruralité entière qui en pâtit.

ROUTES ET MOBILITÉ

Le réseau routier départemental représente un enjeu considérable en termes de sécurité et de mobilité. Comment l'abordez-vous ?

C'est un travail quotidien. Nous intervenons sur les intersections dangereuses, multiplions les ronds-points, et analysons systématiquement chaque accident pour comprendre si notre infrastructure aurait pu éviter le drame. Depuis longtemps, nous avons fait le choix de repasser la vitesse limite à 90 km/h, car les chiffres montrent que la vitesse n'est pas le seul facteur : l'alcool, la drogue et la fatigue restent les premiers responsables.

Nous avons également lancé une grande politique de nettoyage des abords de routes : fauchage régulier pour faciliter les mobilités douces et améliorer la visibilité, abattage des arbres malades — frênes atteints par la chalarose, sapins dépérissant sous l'effet des scolytes — qui tombent sur les chaussées et mobilisent nos agents à toute heure du jour et de la nuit.

Sur le déneigement, nos agents démarrent dès 4 h ou 5 h du matin avec pour objectif de ne pas dépasser deux à trois heures de perturbation sur l'ensemble du réseau. C'est un service essentiel pour que l'économie locale ne soit pas bloquée. Enfin, nous modernisons nos centres routiers : des unités moins nombreuses mais mieux équipées, avec des matériels polyvalents utilisables en toutes saisons.

SOUTIEN AUX COMMUNES

Quels dispositifs le Département met-il en place pour soutenir les communes et les intercommunalités du Jura ?

Nous consacrons environ 10 millions d'euros par an à l'aide aux communes, principalement pour la rénovation de leur patrimoine bâti. Nous allons passer à un système de conventionnement pluriannuel sur trois ans, en insistant sur l'entretien du patrimoine existant plutôt que sur les nouvelles constructions. Nous ne subventionnons pas les voiries communales, ce ne sont pas nos compétences mais nous veillons à la sécurité des personnes et à la préservation du patrimoine collectif.

Pour les communautés de communes, nous soutenons des projets de plus grande ampleur : salles de spectacles, équipements sportifs, équipements d'attractivité des bourgs-centres. Une troisième enveloppe importante est consacrée à l'eau, l'assainissement et la protection incendie. Ces investissements ont un effet multiplicateur de trois à quatre sur le volume total de travaux générés : c'est autant de soutien indirect à notre tissu économique.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'attractivité économique n'est pas une compétence directe des Départements, et pourtant le Jura bénéficie d'atouts réels : industrie, agriculture, tourisme. Comment agissez-vous dans ce domaine ?

Vous avez raison, c'est une compétence que nous avons perdue, et la Préfecture nous le rappelle quand nous nous aventurons trop loin. Mais nous avons conservé un rôle d'animation et de catalyseur.

Il y a une vingtaine d'années, le Département a créé le label « Made in Jura », qui encourage les entreprises et les collectivités à s'approvisionner localement avant d'aller chercher des fournisseurs lointains. Ce label a été transféré à une association indépendante avec laquelle nous travaillons étroitement. Nous organisons également des soirées de l'économie pour mettre en relation les acteurs locaux, et nous sommes présents au Salon de l'Agriculture avec un stand dédié aux produits artisanaux et industriels du Jura.

Plus fondamentalement, notre action en matière de mobilité et de routes est aussi une politique économique : une entreprise s'installe là où elle peut acheminer ses marchandises et où ses employés peuvent se déplacer. Notre tissu industriel — micromécanique, plasturgie, agro-alimentaire — a des besoins spécifiques qui ne ressemblent pas à ceux d'un département à industrie lourde. Chaque territoire a ses problèmes propres et ses réponses propres.

L'AVENIR DES DÉPARTEMENTS

L'utilité des Départements est régulièrement remise en question. Que répondez-vous à ceux qui prônent leur suppression ?

Je ne l'espère pas, et je pense même que ce serait une grave erreur pour les territoires ruraux. Gérard Colomb, quand il était ministre de l'Intérieur, avait alerté sur l'existence de deux France qui se font face et qui risquent de s'affronter. Nous y sommes.

Le seul moyen de réduire le fossé entre la ruralité et le monde urbain, c'est de maintenir un maillage institutionnel réel. Ce maillage, ce sont les Départements. L'intercommunalité n'a pas la force de frappe nécessaire pour peser sur des sujets structurants au niveau national. Et la Région est trop éloignée des réalités du quotidien — les préoccupations d'un bourg de 800 habitants dans le Jura ne sont pas les mêmes que celles d'une métropole.

On cite souvent l'exemple de Lyon pour plaider en faveur de fusions ou de métropoles. Mais la situation lyonnaise est unique : le Rhône, c'est Lyon, et Lyon, c'est le Rhône. Cette configuration ne se retrouve nulle part ailleurs — pas dans les Bouches-du-Rhône, pas en Gironde, pas dans le Nord. Il serait dangereux de légiférer pour tous à partir d'un cas aussi singulier.



L'excellence de l'agriculture jurassienne et de ses filières

© Benjamin Becker/Jura Tourisme

1.1 L'agriculture, un patrimoine et une fierté jurassienne

Dans le Jura, l'agriculture constitue bien davantage qu'un secteur d'activité : elle est l'un des piliers structurants du territoire. Avec près de 2 800 exploitations agricoles, le département s'appuie sur un tissu dense d'acteurs qui façonnent les paysages, entretiennent les milieux naturels et participent activement à l'économie locale. Cette présence agricole diffuse joue un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire, en maintenant une activité dans des zones rurales parfois isolées et en préservant des paysages ouverts qui font partie intégrante de l'identité jurassienne.

Cette agriculture repose en grande partie sur l'élevage laitier, moteur historique du territoire. Plus de 70 % de la surface agricole utile est consacrée aux prairies, favorisant un modèle extensif fondé sur la valorisation de l'herbe. La race montbéliarde, emblématique du massif jurassien, incarne cette adaptation fine aux contraintes naturelles, garantissant une qualité de lait reconnue. Ce système, fondé sur des cycles naturels et une forte autonomie alimentaire des exploitations, limite le recours aux intrants et s'inscrit dans une logique durable, en phase avec les grands enjeux contemporains.

Le Jura se distingue surtout par la puissance et la structuration de ses filières sous signes de qualité. La production de Comté, produit phare du département, mobilise à elle seule plus de 2 000 exploitations et près de 150 fromageries. La transformation du lait est ainsi réalisée localement, assurant une forte valeur ajoutée sur le territoire et limitant les intermédiaires.

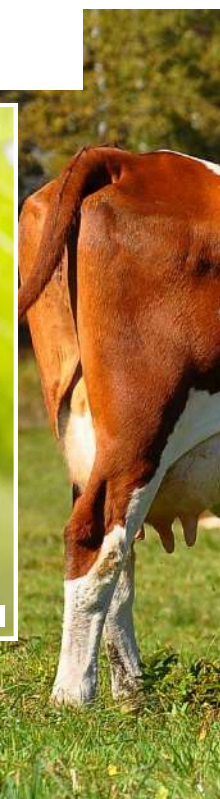
Véritables lieux de vie économique et sociale, les fromageries incarnent un modèle collectif rare, où la coopération entre producteurs garantit à la fois un haut niveau d'exigence et une sécurisation des revenus.

Ce système coopératif unique est un révélateur de notre organisation jurassienne qui rend le territoire plus fort.



Abeille butinant une fleur de vigne -
Domaine André et Mireille Tissot - biodynamie

© Jura Tourisme - CD39



Le cahier des charges strict de l'appellation impose notamment une limitation de la production par hectare, une alimentation des troupeaux issue majoritairement de l'exploitation, ainsi qu'une transformation dans un périmètre géographique défini. Ces exigences, loin d'être une contrainte, constituent le socle de la qualité et de la reconnaissance du produit, assurant une traçabilité exemplaire et une typicité forte.

Au-delà du Comté, le Jura s'appuie sur une diversité de productions sous signes de qualité, contribuant à structurer durablement son économie agricole et à renforcer son attractivité. Cette organisation en filières favorise la stabilité des exploitations, soutient l'installation de jeunes agriculteurs et participe activement au renouvellement des générations.

Parallèlement, le département s'inscrit pleinement dans les transitions agricoles actuelles. Le développement de l'agriculture biologique y est particulièrement dynamique, avec une part croissante d'exploitations engagées dans ces démarches. Cette évolution s'accompagne d'une diversification des productions, d'un essor des circuits courts et d'un rapprochement renforcé entre producteurs et consommateurs.

Cette dynamique ne repose pas uniquement sur les acteurs agricoles eux-mêmes. Le Département du Jura joue un rôle structurant dans l'accompagnement de ces transitions, notamment à travers des politiques de soutien à l'installation, d'aide à la modernisation des exploitations et de valorisation des filières locales. Il agit également en faveur du développement des circuits courts et de l'approvisionnement local, en particulier dans la restauration collective, contribuant ainsi à renforcer les liens entre production et consommation sur le territoire.

À travers ces actions, la collectivité affirme une stratégie claire : accompagner une agriculture à la fois performante, durable et profondément ancrée dans son territoire, en conciliant exigences économiques, environnementales et sociales.

“ La collectivité affirme une stratégie claire : accompagner une agriculture à la fois performante, durable et profondément ancrée dans son territoire. ”



Fromager dans une cave d'affinage

© Benjamin Becker/Jura Tourisme

Vaches Montbéliardes



1.2 La gastronomie jurassienne

Dans le Jura, la gastronomie est indissociable de l'agriculture qui l'a fait naître. Elle en constitue à la fois l'aboutissement et le principal vecteur de valorisation, participant pleinement au rayonnement du territoire. À travers ses produits et ses savoir-faire, elle incarne une identité vivante, nourrie par l'histoire, les paysages et les pratiques agricoles.

Le comté, produit emblématique du département, illustre cette excellence. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de fromage sont produites selon un savoir-faire exigeant, reposant sur un réseau structuré de fromageries et de caves d'affinage. Ce modèle coopératif permet de maintenir une production locale tout en garantissant une qualité reconnue à l'échelle nationale et internationale. L'affinage, parfois long de plusieurs mois, voire de plusieurs années, confère au produit une richesse aromatique unique et participe pleinement à sa montée en gamme.

Aux côtés du Comté, d'autres fromages comme le Morbier ou le Bleu de Septmoncel viennent enrichir une offre diversifiée, reflet de la richesse des terroirs jurassiens. Ces produits, eux aussi encadrés par des cahiers des charges précis, contribuent à asseoir la réputation du département comme une terre d'excellence fromagère.

Le département s'appuie également sur une tradition viticole forte, avec près de 2 000 hectares de vignobles. Autour d'Arbois, de Château-Chalon ou de L'Étoile, les vins jurassiens se distinguent par leur singularité et leur capacité à exprimer les spécificités du terroir. Le vin jaune, produit en quantité limitée selon un procédé unique de vieillissement sous voile, demeure l'un des symboles les plus puissants de cette identité viticole. À ses côtés, les vins de paille ou les créments du Jura témoignent de la diversité et du dynamisme de la filière.

Au-delà de ces produits d'exception, la gastronomie jurassienne repose sur un ensemble de spécialités qui participent à son attractivité : salaisons, volailles de qualité, recettes traditionnelles à base de fromage ou plats mijotés témoignent d'une cuisine authentique et généreuse.

Cette richesse constitue aujourd'hui un levier majeur de développement touristique. Le Jura attire chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs, dont une part croissante est motivée par la découverte des produits du terroir, des circuits courts et des expériences gastronomiques. Routes des vins, visites de fromageries, dégustations chez les producteurs ou tables gastronomiques participent à structurer une offre touristique cohérente et immersive.

Le Département s'inscrit pleinement dans cette dynamique en soutenant les initiatives visant à promouvoir les produits locaux et les savoir-faire du territoire. À travers des actions en faveur du tourisme gastronomique, de la valorisation des circuits courts et de la mise en réseau des acteurs, il contribue à renforcer l'attractivité du Jura tout en soutenant son économie locale.

En s'appuyant sur cette gastronomie vivante, le Jura affirme une identité forte, où patrimoine, excellence et innovation se conjuguent au service d'un territoire attractif et singulier.



© MizEnBoite/Jura Tourisme



Les « artisans-paysans » : un savoir-faire artisanal devenu une référence industrielle



2.1 Un tissu industriel solide et diversifié

Héritier direct de la tradition des « artisans-paysans », le Jura s'appuie aujourd'hui sur un tissu industriel dense, structuré et profondément ancré dans son territoire. L'industrie y occupe une place déterminante, en particulier dans le Haut-Jura, où elle façonne depuis plusieurs générations l'économie locale et l'identité du territoire.

Ce modèle repose sur un maillage serré de petites et moyennes entreprises, souvent issues d'histoires familiales. Leur particularité tient dans le fait qu'elles ont su traverser les mutations économiques sans rompre avec leurs savoir-faire d'origine. Dans le Jura, l'industrie n'a pas remplacé l'artisanat : elle s'est construite à partir de lui, en conservant une forte culture du geste, de la précision et de l'adaptation.

Cette continuité se retrouve dans la diversité des filières présentes. Le travail du bois, historiquement central, demeure un marqueur fort du territoire, tout comme les activités de tournerie, notamment pour la fabrication de jouets. À ces savoir-faire traditionnels se sont progressivement ajoutés des secteurs à plus forte technicité, comme la plasturgie, la mécanique de précision, la transformation des matériaux ou encore certaines activités liées aux microtechniques.





© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme

“ Cette démarche contribue à renforcer l’attractivité du territoire et à affirmer une identité économique claire, fondée sur la qualité et l’authenticité. ”

Cette spécialisation progressive permet aujourd’hui aux entreprises jurassiennes de se positionner sur des marchés exigeants, souvent de niche, où la qualité, la réactivité et la capacité d’innovation priment sur les volumes. Ce positionnement constitue un facteur clé de résilience dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Le territoire se distingue également par sa capacité à faire évoluer ses outils de production. De nombreuses entreprises ont engagé des démarches de modernisation, intégrant des technologies nouvelles tout en conservant une forte dimension artisanale dans leurs process. Cette hybridation entre tradition et innovation constitue l’une des signatures du modèle industriel jurassien. À titre d’exemple, le leader mondial du cochonnet est l’entreprise jurassienne Monneret, implantée à Jeurre.

Dans ce contexte, le Département du Jura joue un rôle d’accompagnement, en soutenant la valorisation des savoir-faire locaux. Cette démarche contribue à renforcer l’attractivité du territoire et à affirmer une identité économique claire, fondée sur la qualité et l’authenticité.

Chacom - Créateur, fabricant et distributeur de pipes en bois (bruyère)

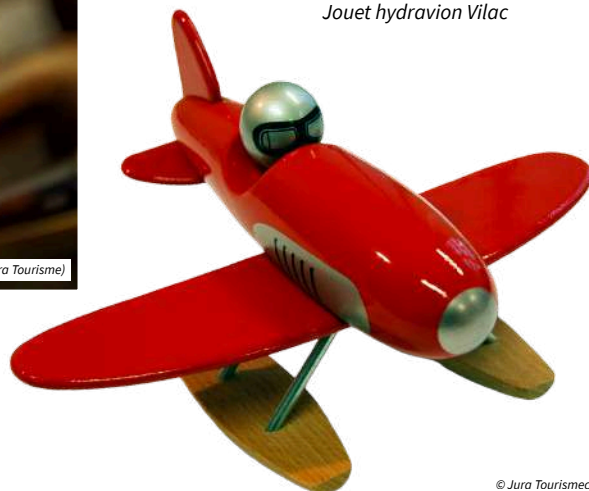


© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme

Depuis l’élection du Président Fassenet, le Département organise chaque année la soirée de l’économie et de l’attractivité pour célébrer le dynamisme économique jurassien.

En présence d’élus, de chefs d’entreprise et d’acteurs du territoire, la remise des trophées de l’économie et des savoir-faire constitue le moment phare de la manifestation.

Jouet hydravion Vilac



© Jura Tourismec



2.2 Un écosystème favorable aux entreprises

Au-delà de son tissu industriel, le Jura bénéficie d'un environnement global particulièrement favorable au développement des entreprises. Cet écosystème repose sur un équilibre entre tradition productive, accompagnement public et qualité de vie, qui constitue aujourd'hui un véritable levier d'attractivité.

Le Département s'inscrit pleinement dans cette dynamique en accompagnant les acteurs économiques à différentes étapes de leur développement. À travers des dispositifs de soutien à l'investissement, à la modernisation ou à la transmission des entreprises, il contribue à structurer un tissu économique pérenne. Cette action s'inscrit en complémentarité avec celle des intercommunalités et de la Région, dans une logique de cohérence territoriale.

Dans un territoire à dominante rurale, cette politique vise également à maintenir une activité économique équilibrée, en évitant les phénomènes de concentration et en soutenant les zones les plus éloignées des grands centres urbains. Le développement de zones d'activités, l'amélioration des infrastructures et l'accompagnement des projets locaux participent à cet objectif.

La question des compétences constitue un autre pilier de cet écosystème. Le Jura s'appuie sur un réseau de formations techniques et professionnelles en lien étroit avec les besoins des entreprises. L'apprentissage y occupe une place centrale, permettant de transmettre les savoir-faire spécifiques au territoire et de préparer les nouvelles générations aux métiers industriels.



© Laure Villain

Par ailleurs, le cadre de vie jurassien représente un atout de plus en plus déterminant. Entre espaces naturels préservés, qualité environnementale et équilibre entre vie professionnelle et personnelle, le territoire répond aux attentes croissantes des actifs et des dirigeants. Cette attractivité contribue à l'installation de nouvelles entreprises et à la fidélisation des talents.

Enfin, le Département accompagne les entreprises dans leurs transitions, qu'elles soient liées aux enjeux environnementaux, énergétiques ou organisationnels. Cette capacité à anticiper et à accompagner les mutations économiques renforce la solidité et la cohérence de l'écosystème jurassien.



2.3 Focus sur la lunetterie ...

Symbole emblématique du savoir-faire jurassien, la lunetterie incarne l'évolution la plus aboutie du modèle des « artisans-paysans » vers une industrie structurée et reconnue. Née dans le Haut-Jura au XVIII^e siècle, elle s'est développée autour de Morez, devenue au fil du temps un véritable pôle d'excellence.

À l'origine, la fabrication des montures s'effectuait à la main, souvent dans les fermes, durant les mois d'hiver. Cette activité complémentaire s'est progressivement organisée, donnant naissance à une filière industrielle à part entière, fondée sur la précision, la technicité et la capacité d'innovation.

Aujourd'hui encore, la lunetterie reste un secteur emblématique du territoire. Elle s'appuie sur un réseau d'entreprises spécialisées, allant de la conception à la fabrication, en passant par le design et l'assemblage. Cette organisation permet de maîtriser une grande partie de la chaîne de production, constituant un atout majeur dans un contexte de concurrence internationale.

Face à cette concurrence, les acteurs jurassiens ont opéré une montée en gamme stratégique. Ils se positionnent désormais sur des produits à forte valeur ajoutée, misant sur la qualité, le design et le « Made in France ». Cette évolution s'accompagne d'investissements dans les matériaux, les procédés de fabrication et l'innovation, permettant de maintenir la compétitivité de la filière.

« Le Musée de la lunette à Morez illustre cette volonté de transmission et de mise en valeur d'un patrimoine industriel unique. »

Ce savoir-faire est également soutenu par un écosystème structuré, associant entreprises, formations spécialisées et lieux de valorisation. Le Musée de la lunette à Morez illustre cette volonté de transmission et de mise en valeur d'un patrimoine industriel unique.

Le Département du Jura accompagne cette dynamique en soutenant les initiatives de valorisation et de promotion de la filière. À travers ses actions, il contribue à renforcer la visibilité de la lunetterie jurassienne et à affirmer son rôle dans l'économie locale.

Entre héritage et innovation, la lunetterie demeure l'une des expressions les plus fortes de l'identité industrielle du Jura, illustrant la capacité du territoire à transformer un savoir-faire traditionnel en une filière d'excellence durable.



Amélie MOREL, présidente du SILMO, est originaire de Morez – Hauts de Bienne. « Le Jura n'est pas seulement le berceau de la lunetterie française, il en est aussi l'avenir. Nos entreprises allient tradition, innovation et responsabilité avec une rare exigence. On peut donc se féliciter et saluer cette dynamique collective qui est moteur d'emploi, d'attractivité et de rayonnement pour notre territoire. »



© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme

Les « artisans-paysans » : un savoir-faire artisanal devenu une référence industrielle

3.1 Présentation du département dans son approche atouts touristiques

Territoire de moyenne montagne situé au cœur du massif jurassien, le Jura bénéficie d'un positionnement singulier dans le paysage touristique français. À la croisée de la Bourgogne-Franche-Comté et de la Suisse, il offre une diversité de paysages rare, faite de contrastes et de complémentarités : plateaux ouverts, reliefs boisés, reculées spectaculaires, cascades, rivières et lacs d'origine glaciaire composent un environnement naturel d'une grande richesse.

Cette diversité constitue le socle de l'attractivité du département. Elle s'accompagne d'un haut niveau de préservation, qui renforce son positionnement sur un tourisme de nature, durable et expérientiel. Le Jura répond ainsi aux attentes croissantes des visiteurs en quête d'authenticité, d'espaces préservés et d'activités en plein air, loin des grandes concentrations touristiques.

La fréquentation du territoire, répartie sur l'ensemble de l'année, témoigne de cette dynamique. Le Jura a su construire une offre équilibrée, reposant à la fois sur ses atouts naturels, ses activités et ses équipements. Cette approche permet de limiter la saisonnalité et de soutenir l'économie touristique sur une durée élargie.

Le Département joue un rôle central dans cette structuration. Il accompagne les projets touristiques, soutient les investissements locaux et participe à la valorisation des sites emblématiques. Cette action s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant ses équilibres environnementaux.

À travers cette politique, le Jura affirme une identité claire : celle d'un territoire accessible, préservé et diversifié, capable de proposer une expérience touristique complète, en lien étroit avec la nature.

3.2 Filières développées (Œnotourisme, terre de vélo, terre de nature et thermalisme etc.)

Le développement touristique du Jura ne repose pas sur une juxtaposition d'activités, mais sur une structuration progressive de filières clairement identifiées. Cette organisation permet de donner de la lisibilité à l'offre, d'en renforcer la cohérence et d'accompagner sa montée en gamme, tout en valorisant les spécificités du territoire.

L'œnotourisme s'impose comme l'un des piliers de cette stratégie. Porté par la notoriété des vins jurassiens, il s'appuie sur une mise en réseau des domaines, des caves et des acteurs du territoire. Autour d'Arbois, de Château-Chalon ou de L'Étoile, l'offre s'est progressivement structurée autour d'itinéraires dédiés, de visites, d'événements et d'expériences immersives. Cette filière permet d'articuler production, patrimoine et tourisme, en favorisant des séjours plus longs et une meilleure diffusion des flux sur l'ensemble du territoire. Le Département, via Jura Tourisme et Attractivité, accompagne cette dynamique en soutenant la promotion, en structurant les offres et en renforçant la visibilité de la destination sur ces thématiques à forte valeur ajoutée.



Maison dans les combes du Haut-Jura

Le Jura affirme également son positionnement comme destination cyclable. Le développement des voies vertes et des itinéraires balisés s'inscrit dans une stratégie de mobilité douce et de tourisme durable. Cette filière, en forte progression, repose sur un travail d'aménagement, de continuité et de sécurisation des parcours, permettant de proposer une offre accessible, lisible et adaptée à différents niveaux de pratique. L'action du Département, en lien avec les collectivités, contribue pleinement à cette structuration, renforçant ainsi l'attractivité du territoire auprès des clientèles cyclotouristiques.

Le tourisme de nature constitue le socle de l'identité jurassienne. Le territoire dispose d'un maillage particulièrement dense de sentiers de randonnée, d'itinéraires de trail et de parcours de pleine nature. Cette structuration s'appuie notamment sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, qui organise, entretient et valorise ces parcours. Le Département intervient également dans la signalétique, la sécurisation et la mise en cohérence des itinéraires, garantissant une découverte fluide et qualitative des paysages jurassiens.

Cette organisation s'inscrit dans une démarche plus large portée par le Département autour des Espaces, Sites et Itinéraires, qui vise à identifier, aménager et valoriser les sites de pratique tout en garantissant leur accessibilité et leur préservation. Ce dispositif permet de concilier développement touristique, qualité de l'accueil et respect des milieux naturels, dans une logique de durabilité. Le thermalisme vient compléter cette structuration en apportant une dimension bien-être et santé, en phase avec les évolutions des pratiques touristiques. Autour de Lons-le-Saunier et Salins-les-Bains, cette filière contribue à diversifier les publics et à allonger la durée des séjours, en proposant une offre complémentaire aux activités de pleine nature.

Au-delà de ces filières structurantes, le Département joue un véritable rôle de chef d'orchestre. Il ne se contente pas de soutenir des initiatives isolées : il organise, met en réseau et accompagne les acteurs afin de construire une offre cohérente à l'échelle du territoire. À travers Jura Tourisme et Attractivité, il assure la promotion du Jura, développe des stratégies de visibilité et valorise les atouts du territoire auprès de publics ciblés.



Balade en VTT au belvédère de Fontenu

© Benjamin Becker/Jura Tourisme

3.3 Un terrain multisports grandeur nature

Le Jura s'impose comme un véritable terrain multisports à ciel ouvert, offrant des conditions particulièrement favorables à la pratique d'activités de pleine nature tout au long de l'année. Cette diversité, directement liée à la richesse de ses paysages et à la qualité de ses aménagements, constitue l'un des piliers de son attractivité touristique et conforte son positionnement comme destination outdoor de référence.

Dès le printemps et tout au long de la saison estivale, le territoire se prête à une grande variété de pratiques. Les reliefs, les forêts et les plateaux offrent un terrain idéal pour la randonnée, le trail ou le VTT, avec un maillage dense de sentiers aménagés et balisés. Cette structuration ne doit rien au hasard : elle s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, porté par le Département, qui accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans l'aménagement, l'entretien et la valorisation des parcours.

Ce travail s'inscrit également dans la politique départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, qui permet d'identifier, d'aménager et de valoriser les sites de pratique tout en garantissant leur accessibilité et leur préservation. Cette approche globale contribue à structurer une offre cohérente, lisible et adaptée aux attentes des pratiquants.

Les lacs et les rivières viennent compléter cette offre en proposant des activités nautiques variées, allant de la baignade familiale au canoë, à la voile ou aux sports d'eaux vives. Cette complémentarité entre espaces terrestres et aquatiques renforce la richesse des pratiques proposées sur l'ensemble du territoire.



VTC en famille

© Benjamin Becker/Jura Tourisme

L'hiver constitue un autre temps fort. Le Jura est reconnu comme l'un des territoires de référence en matière de ski nordique en France. Les domaines, notamment celui des Rousses, offrent des infrastructures adaptées à tous les niveaux de pratique, du grand public aux sportifs confirmés. Cette spécialisation participe à la renommée du massif jurassien et s'inscrit dans une logique de valorisation des atouts naturels du territoire.

Au-delà de cette offre, le Jura se distingue par sa capacité à proposer une pratique sportive accessible, encadrée et structurée. Le Département y contribue activement, en consacrant chaque année plus de 3 millions d'euros au développement du sport et en soutenant plus de 550 associations sur l'ensemble du territoire. Cet engagement permet de renforcer l'encadrement des pratiques, d'améliorer les équipements et de maintenir une dynamique locale forte, au plus près des habitants et des territoires.

Cette approche globale permet au Jura de proposer une offre continue sur les quatre saisons. Elle favorise une fréquentation mieux répartie dans le temps, soutient l'économie locale et renforce l'attractivité du territoire auprès de publics variés.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont centraux, le Département veille également à concilier développement des pratiques et préservation des milieux. L'accompagnement des territoires, l'entretien des sites et la gestion des flux participent à cet équilibre, garantissant la pérennité du modèle jurassien.



3.4 Des équipements et des espaces remarquables

Le Jura s'appuie sur un réseau d'équipements et de sites remarquables qui structurent son offre touristique et participent directement à son attractivité. Loin d'une logique de concentration, le territoire a fait le choix d'un développement équilibré, fondé sur la complémentarité entre ses espaces naturels et ses infrastructures d'accueil.

Parmi les équipements majeurs, le centre sportif de Bellecin occupe une place centrale. Situé sur les rives du lac de Vouglans, il constitue un outil structurant pour le développement du tourisme sportif et de pleine nature. Géré sous forme de Société Publique Locale (SPL), il propose des capacités d'hébergement, d'encadrement et de pratique qui en font un site de référence à l'échelle régionale et nationale, notamment pour l'accueil de stages, de groupes et d'événements sportifs.

Le lac de Vouglans, qui s'étend sur 35 kilomètres, renforce cette dynamique. Véritable colonne vertébrale touristique du territoire, il permet le développement d'activités nautiques variées tout en structurant plusieurs pôles d'accueil. Sa configuration en fait un espace à la fois accessible et préservé, contribuant à un équilibre maîtrisé entre fréquentation et protection des milieux.

Le lac de Chalain constitue un autre site emblématique du département. Classé et particulièrement encadré, il attire chaque année un public nombreux, séduit par la qualité de ses eaux, ses plages aménagées et son environnement naturel.

Le Jura se distingue également par la richesse de ses sites naturels structurés. Les cascades du Hérisson, parmi les plus connues, illustrent cette capacité à valoriser des espaces à forte fréquentation tout en maîtrisant leur gestion. L'aménagement des sentiers, la régulation des flux et les actions de préservation permettent de concilier attractivité et respect de l'environnement.



Les stations du Haut-Jura, à l'image de celles des Rousses ou de Prémamanon, complètent cette offre en proposant des équipements adaptés aux activités hivernales et estivales. Elles participent pleinement à la structuration touristique du territoire, en offrant des infrastructures d'accueil, de pratique et de services.

Au-delà de ces sites majeurs, le Jura s'appuie sur un maillage dense d'équipements de proximité : bases de loisirs, itinéraires aménagés, espaces naturels valorisés, sites de baignade ou encore équipements sportifs de pleine nature. Cette organisation permet de diffuser la fréquentation sur l'ensemble du territoire et de proposer une offre accessible à différents publics.

Le Département du Jura accompagne le développement, la modernisation et la gestion de ces équipements aux côtés des collectivités locales. Cette action vise à garantir un haut niveau de qualité, à structurer l'accueil des visiteurs et à préserver les équilibres naturels, dans une logique de tourisme durable.

À travers cette stratégie, le Jura affirme un modèle d'aménagement touristique fondé sur la complémentarité des sites, la qualité des équipements et la préservation de son environnement, éléments clés de son attractivité.

3.5 Des événements sportifs de renommée nationale et internationale

Au-delà de ses paysages et de ses équipements, le territoire a su développer des manifestations sportives d'envergure, capables de fédérer un large public et de renforcer son image à l'échelle nationale et internationale.

La Transjurassienne constitue l'événement emblématique de cette dynamique. Créée à la fin des années 1970, cette course de ski de fond rassemble chaque année plusieurs milliers de participants et figure parmi les références européennes de la discipline. Inscrite dans le circuit international Worldloppet, elle contribue à positionner durablement le Jura comme un territoire majeur des sports nordiques.

Autour de cet événement historique, le Jura a structuré une véritable marque territoriale avec les déclinaisons estivales que sont la Transju'Trail et la Transju'Cyclo. La première attire plusieurs milliers de participants sur des parcours allant du format découverte à l'ultra-trail, tandis que la seconde propose une immersion cycliste au cœur des paysages jurassiens. Cette approche permet d'inscrire l'événementiel dans une dynamique quatre saisons, en cohérence avec l'offre touristique du territoire et ses spécificités naturelles.

Au-delà de ces rendez-vous phares, le Jura accueille de nombreux événements sportifs, notamment dans les domaines du trail, du VTT et du cyclisme. Des manifestations comme le Tour du Jura cycliste ou La Forestière participent à cette dynamique et contribuent à faire vivre le territoire tout au long de l'année, en s'appuyant sur les atouts naturels et les infrastructures existantes.

Ces événements génèrent des retombées économiques significatives, en mobilisant les hébergements, la restauration et les commerces, tout en renforçant la notoriété du Jura auprès de publics variés. Ils contribuent également à diffuser l'image d'un territoire dynamique, accessible et pleinement tourné vers les activités de pleine nature.

Ski de descente en famille



© Benjamin Becker/Jura Tourisme

Ski nordique dans le Jura - Station des Rousses





Enfin, le Jura bénéficie régulièrement du passage d'événements majeurs comme le Tour de France, confirmant son attractivité et la qualité de ses infrastructures. À travers cette programmation, le département affirme sa capacité à accueillir des événements d'envergure tout en préservant son identité et ses équilibres naturels.

Le Département soutient ces manifestations dans le cadre de sa politique sportive, qui vise à structurer une offre événementielle cohérente, à accompagner leur montée en gamme et à renforcer durablement le rayonnement du territoire.

Depuis plusieurs années, il apporte son soutien au biathlète Quentin Fillon Maillet qui est devenu en 2026 le Français le plus médaillé des Jeux Olympiques été et hiver.

3.6 De grandes ambitions pour l'aéroport international Dole-Jura

Dans un territoire à dominante rurale et marqué par des reliefs de moyenne montagne, la question de l'accessibilité constitue un enjeu majeur pour le développement touristique et économique. Dans ce contexte, l'aéroport Dole-Jura occupe une place stratégique, en contribuant à renforcer l'ouverture du département et sa connexion aux flux nationaux et européens.

Situé à proximité des grands axes de circulation et au cœur d'un bassin de vie élargi, cet équipement facilite l'accès au Jura et, plus largement, à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il constitue ainsi un point d'entrée complémentaire aux réseaux routiers et ferroviaires, en particulier pour une clientèle touristique ou professionnelle en provenance de l'extérieur du territoire.

Au fil des années, l'aéroport a développé une offre de liaisons adaptée aux attentes des voyageurs, avec des destinations principalement orientées vers l'Europe.

Cette ouverture contribue à diversifier les publics et à renforcer l'attractivité du Jura auprès de visiteurs qui, sans cet équipement, accéderaient plus difficilement au territoire.

Au-delà de la seule dimension touristique, l'aéroport joue également un rôle dans le développement économique. Il participe à l'attractivité globale du territoire pour les entreprises, en facilitant les déplacements professionnels et en renforçant l'image d'un département connecté, accessible et ouvert.

Le Département du Jura s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en accompagnant le développement de l'équipement et en soutenant les projets visant à renforcer son attractivité. Cette implication s'inscrit dans une stratégie plus large, visant à améliorer les conditions d'accès au territoire tout en consolidant son positionnement touristique et économique.

Cet équipement s'inscrit ainsi dans une stratégie globale d'accessibilité portée par le Département, en complément des infrastructures routières et ferroviaires, afin de renforcer l'ouverture et la compétitivité du territoire.

Aéroport Dole-Jura



Le Jura, territoire des ruralités heureuses

4.1 Un territoire bien situé, à taille humaine, connecté et durable

Le Jura bénéficie d'un positionnement géographique particulièrement favorable, à la croisée de plusieurs dynamiques territoriales majeures. Situé entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la Suisse, il s'inscrit dans un espace élargi qui lui permet de conjuguer qualité de vie et accès aux grands bassins d'emploi. Cette situation renforce son attractivité résidentielle, en offrant la possibilité de vivre dans un environnement rural tout en restant connecté à des pôles économiques structurants.

À taille humaine, le département se distingue par une organisation territoriale équilibrée, fondée sur un maillage de communes, de bourgs-centres et de villes comme Dole et Lons-le-Saunier. Cette structuration permet de maintenir des services de proximité et de garantir un accès rapide aux équipements essentiels. Elle contribue également à limiter les temps de déplacement et à préserver une qualité de vie recherchée.

Le Département accompagne activement cet équilibre en soutenant les projets d'aménagement des collectivités, en participant à la revitalisation des centres-bourgs et en favorisant le maintien des services publics de proximité. Cette action contribue à lutter contre les phénomènes de déprise territoriale et à renforcer l'attractivité globale du Jura.

Dans le même temps, le territoire s'inscrit dans une logique de développement durable. La préservation des espaces naturels, la gestion raisonnée des ressources et l'accompagnement des projets environnementaux constituent des axes structurants de l'action départementale.

4.2 Un territoire connecté

La connectivité est aujourd'hui un facteur déterminant de l'attractivité des territoires ruraux. Conscient de cet enjeu, le Département du Jura s'est engagé dans une politique ambitieuse visant à garantir un accès performant au numérique sur l'ensemble de son territoire.

Le déploiement du très haut débit, notamment à travers la fibre optique, constitue un levier majeur de cette transformation.

Mené en partenariat avec les acteurs publics, il permet progressivement de couvrir les zones rurales et de réduire les fractures territoriales en matière d'accès au numérique. Cette dynamique offre aux habitants, aux entreprises et aux collectivités des conditions de connexion comparables à celles des grandes agglomérations.

Cette évolution favorise concrètement l'installation de nouvelles activités économiques et la modernisation des entreprises locales. Elle contribue également à renforcer l'accès aux services publics, en facilitant les démarches administratives, l'enseignement à distance ou encore les usages liés à la santé numérique.

Parallèlement, le Département veille à maintenir une accessibilité physique de qualité. L'entretien du réseau routier départemental, le soutien aux mobilités locales et l'articulation avec les lignes ferroviaires régionales permettent de relier efficacement le Jura aux territoires voisins. Cette double connectivité, numérique et territoriale, constitue un atout structurant pour le développement du département.

4.3 L'éducation, une priorité pour le Département

Dans un territoire rural, l'éducation constitue un enjeu majeur d'égalité des chances et d'attractivité. Le Département du Jura en a fait une priorité, en veillant à garantir un accès équitable à l'enseignement sur l'ensemble du territoire.

Rentrée scolaire

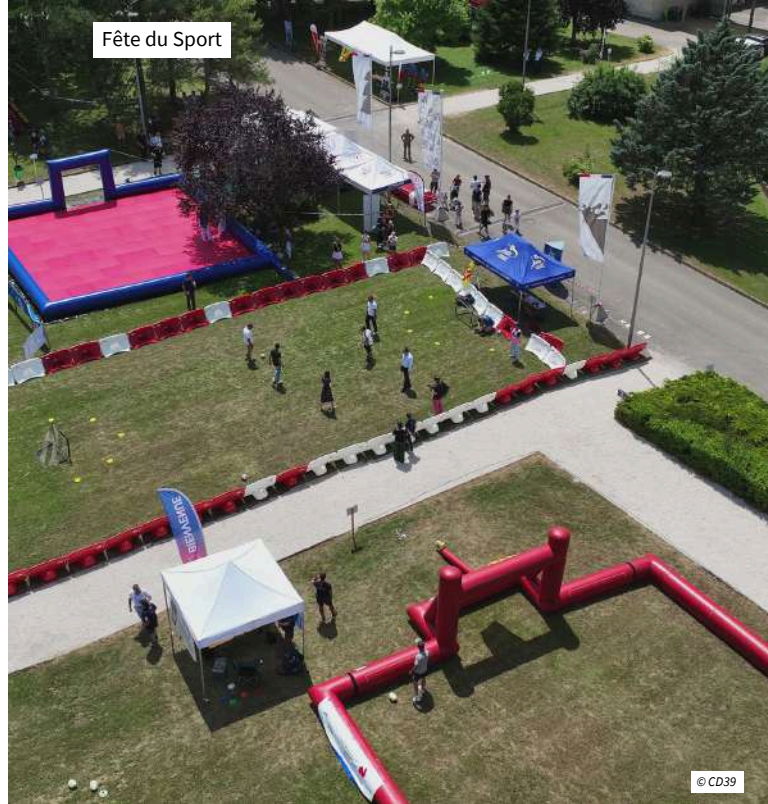


Il intervient directement dans la construction, la rénovation et l'entretien des collèges, avec une attention particulière portée à la modernisation des bâtiments et à leur adaptation aux enjeux actuels. Des investissements réguliers permettent d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, notamment en matière de performance énergétique, de confort et d'équipements pédagogiques.

Le Département accompagne également la transition numérique des établissements, en développant les équipements informatiques et en favorisant les usages pédagogiques du numérique. Cette politique contribue à réduire les inégalités et à préparer les élèves aux évolutions du monde professionnel.

Au-delà des infrastructures, l'action départementale se traduit par des dispositifs concrets au quotidien. Le Département intervient dans la restauration scolaire, en veillant à proposer une offre de qualité, accessible et valorisant souvent les circuits courts.

À travers ces actions, le Jura affirme une ambition forte : faire de l'éducation un levier structurant du développement territorial et de la cohésion sociale.



Fête du Sport

© CD39



Collège Maryse-Bastie

© CD39



Visite de Gérôme Fassenet, Président du Département, dans un collège jurassien

© CD39

4.4 Un territoire engagé pour le sport et la culture

Le Jura se distingue par un engagement affirmé en faveur du sport et de la culture, deux piliers essentiels de la qualité de vie et du dynamisme des territoires ruraux.

Le Département mène une politique active de soutien au tissu associatif sportif, en accompagnant les clubs, les comités et les initiatives locales. Cette action permet de maintenir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire et de favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics. Elle contribue également à structurer les pratiques et à renforcer le rôle du sport comme vecteur de cohésion sociale.

Par ailleurs, le Département accompagne les collectivités dans la création, la rénovation et la modernisation des équipements sportifs. Ces investissements participent à l'amélioration des conditions de pratique et à l'attractivité des territoires, en lien avec les activités de pleine nature particulièrement développées dans le Jura.

En matière culturelle, l'action départementale vise à garantir un accès équitable à une offre diversifiée, y compris dans les zones rurales. Le soutien aux équipements culturels, aux festivals, aux manifestations locales et aux projets artistiques permet de proposer une programmation riche et accessible au plus grand nombre.

Le Département s'attache également à valoriser le patrimoine local et à soutenir les initiatives culturelles de proximité, contribuant ainsi à renforcer l'identité du territoire et le lien social entre les habitants.

À travers ces engagements, le Jura affirme une vision équilibrée du développement territorial, où sport et culture participent pleinement à l'attractivité résidentielle, à la cohésion sociale et à la vitalité des territoires.

Quelques figures du Jura

Marie-François Xavier Bichat (1771 - 1802)



Xavier Bichat naît à Thoirette en 1771, d'un père médecin et chirurgien. Il pratique et étudie les autopsies, l'expérimentation physiologique. En 1794, il intègre l'Hôtel-Dieu à Paris et devient médecin-chef auprès de Pierre-Joseph Desault. Il donne des cours privés d'anatomie, de physiologie et de médecine opératoire, tout en menant des recherches à un

rythme soutenu. Il s'éteint à l'âge de 30 ans mais laisse derrière lui des avancées importantes dans la médecine.

Aujourd'hui un hôpital parisien s'appelle Bichat, son nom est inscrit sur la Tour Eiffel auprès de 71 autres savants et le fronton du Panthéon est à son effigie.

Bernard Clavel (1923 - 2010)



Originaire de Lons-le-Saunier, Bernard Clavel est un écrivain majeur du XX^e siècle, lauréat du Prix Goncourt. Son œuvre, profondément humaine, s'intéresse aux parcours de vie, aux territoires et aux évolutions sociales.

Inspiré par ses origines, il a contribué à donner une place importante aux mondes ruraux dans la littérature française, en portant une attention particulière aux hommes et aux paysages.

Edgar Faure (1908 - 1988)



Né à Port-Lesney, Edgar Faure est l'une des grandes figures politiques françaises du XX^e siècle. Juriste de formation, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale, il accède rapidement aux plus hautes responsabilités, devenant à deux reprises Président du Conseil sous la IV^e République et occupant de nombreux portefeuilles ministériels.

Profondément attaché à son territoire d'origine, il a également exercé des responsabilités locales, notamment en tant que président du Conseil général du Jura. Son parcours illustre la capacité des territoires à former des personnalités de premier plan, engagées à la fois au niveau national et local.

Quentin Fillon Maillet (1992 -)



Originaire de Champagnole, Quentin Fillon Maillet est l'un des grands noms du biathlon mondial. Multiple médaillé international, il incarne l'excellence sportive issue des territoires de montagne.

Après les Jeux Olympiques de Pékin en 2022, puis ceux de Milan Cortina en février 2026, il est devenu le Français le plus médaillé des JO été et hiver.

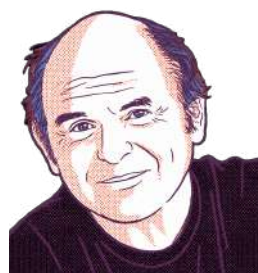
Formé dans le massif jurassien, il reste profondément attaché à son territoire d'origine. Son parcours contribue à valoriser le Jura comme un territoire de pratiques sportives exigeantes, notamment dans les disciplines nordiques.

Louis Pasteur (1822 - 1895)



Né à Dole en 1822, Louis Pasteur est l'un des scientifiques les plus influents de l'histoire. Ses travaux sur les micro-organismes, la fermentation et la vaccination ont profondément transformé la médecine et la santé publique. Il grandit à Arbois, où il conservera toute sa vie un attachement fort. Cette double dimension, entre enracinement local et rayonnement international, fait de Pasteur une figure emblématique du lien entre territoire et innovation.

Jean-François Stévenin (1944 - 2021)



Né à Lons-le-Saunier, Jean-François Stévenin est une figure reconnue du cinéma français. Acteur et réalisateur, il s'est distingué par une carrière marquée par une grande liberté artistique et des choix singuliers.

Attaché à ses origines, il a souvent développé des projets en dehors des circuits traditionnels, contribuant à porter un regard sensible sur les territoires et les paysages.

Louis Vuitton (1821 - 1892)



Il naît en 1821, à Anchay, dans une famille d'artisans meuniers et menuisiers. À 14 ans, il décide de quitter le Jura et de tenter sa chance à la capitale. Il se forme auprès de Monsieur Maréchal un coffretier-layetier-emballeur, spécialisé dans les boîtes et caisses de voyage.

En 1854, il fonde sa marque de malle et maroquinerie de luxe qui porte son nom. Innovant dans ses créations, ses malles sont adaptées aux voyages en train ou en paquebot

qui se développent à cette époque. Il devient le fabricant officiel de l'Impératrice Eugénie. Louis Vuitton inspire toujours le monde de la mode et du luxe.

MÉGOTS MAL JETÉS ET RISQUE INCENDIE : ALCOME AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public



L'IMPACT D'UN MÉGOT PEUT ÊTRE CATASTROPHIQUE

9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE HUMAINE,
NOTAMMENT DUS À DES MÉGOTS JETÉS
SUR LA VOIE PUBLIQUE.

CENDRIER DE RUE - POUBELLE - CENDRIER DE POCHE

#MonMégot
Où Il Faut

*Source : rapport du Sénat, août 2022.
ALCOME, société par actions simplifiée, immatriculée sous le RCS Paris B 642 016 384, Paris (75007)

Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989 Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie. Service gratuit + prix d'un appel local.

Votre territoire est exposé **au risque incendie** ?
Alcome accompagne les collectivités pour **agir concrètement**.

Soutien financier annuel
(jusqu'à 2,08€/habitant/an)



Kits de sensibilisation
& cendriers de poche



Cendriers de
rue & éteignoirs



 contact@alcome.eco

 www.alcome.eco
JUIN 2026 LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS N°56 29

Anthony Grally Co fondateur de chez le cab' politique : La voie royale des sénatoriales c'est la départementale.

La liste des Grands Électeurs est désormais connue et les candidats sillonnent déjà les routes départementales. Si les communes viennent tout juste de désigner leurs délégués pour les élections sénatoriales de septembre 2026, les conseillers départementaux, eux, sont en place et identifiés depuis maintenant cinq ans. C'est dans ce contraste temporel que se dessinent les trajectoires des futurs sénateurs, et qu'il devient intéressant de regarder de plus près les liens étroits qui unissent le scrutin de la Haute Assemblée et celui des départements.

Il existe une véritable synergie entre le renouvellement sénatorial et la carte politique des territoires. On constate que les sénateurs et sénatrices qui ont préparé avec exigence les élections départementales de 2021 abordent le rendez-vous de 2026 avec un avantage. Lors de ce précédent scrutin, les candidats ont souvent pu bénéficier en coulisses des apports stratégiques de parlementaires qui connaissaient parfaitement le territoire et ses élus, à force de le parcourir chaque week-end au gré des sollicitations. De la même manière, pour le bon stratège local, le scrutin de septembre prochain peut être envisagé comme une voie royale pour aborder au mieux les élections départementales de 2028.

Il est tout à fait légitime que les sénateurs, ou ceux qui aspirent à le devenir, concentrent une grande partie de leurs efforts sur les équipes municipales. C'est une réalité mathématique, les élus des communes constituent la majeure partie du collège des Grands Électeurs. C'est à cette échelle de proximité que se noue le premier lien de confiance indispensable à une campagne.

Pourtant, une lecture uniquement communale serait incomplète. Si l'élection départementale se joue au niveau des cantons, sa finalité reste la gestion d'une collectivité unique, dont les compétences solidaires touchent le quotidien de tous. C'est précisément cette même échelle territoriale qui sert de circonscription au sénateur. Le parlementaire n'est pas l' élu d'une seule commune, il est l'incarnation de tout un département face à la Nation. En s'impliquant dans les dynamiques cantonales, en soutenant des équipes ou en s'immergeant dans les problématiques locales, les élus façonnent la matrice de leur propre électorat.

Dans cette perspective, les sénatoriales de 2026 et les départementales de 2028 s'inscrivent dans un même continuum de temps. La sédimentation des relations humaines, construite patiemment au fil des ans, trouve ici sa pleine justification.



Le Grand Électeur est particulièrement sensible à la constance et à la présence sur le terrain. Les outils modernes de communication aident à cartographier les forces, mais ils ne remplacent pas la confiance tissée lors des projets locaux.

Le travail de proximité initié en 2021 a permis de rassurer les maires face au sentiment d'isolement et d'affirmer une posture de soutien. Pour le sénateur sortant comme pour le prétendant, le suivi de l'élection départementale est le laboratoire idéal pour démontrer sa capacité d'animation. Ceux qui s'inscrivent dans cette continuité sécurisent les fondations de leur ancrage.

L'action politique moderne demande cette vision globale. Le Sénat se gagne et se préserve par une attention de chaque instant aux équilibres départementaux. A l'approche de choix décisifs, les dynamiques territoriales rappellent que les destins communaux, départementaux et sénatoriaux sont profondément liés.

Le souffle du Rhône : Le Palais des Papes, au-delà du temps

Une citadelle d'esprit et de puissance au cœur du Midi

Dominant majestueusement le Rhône du haut de son rocher des Doms, le Palais des Papes d'Avignon se dresse comme un défi lancé aux siècles. Plus qu'un simple monument, il incarne une frontière unique entre le pouvoir temporel et l'aspiration spirituelle, entre la splendeur souveraine et la rigueur de la pierre. Chef-d'œuvre absolu du Moyen Âge, ce colosse de lumière dorée saisit quiconque le contemple, révélant la grandeur d'une époque où l'architecture devait impressionner les hommes autant que Dieu.

Histoire et architecture

Érigé à partir de 1335 sous l'impulsion de papes bâtisseurs, le Palais des Papes est la plus grande forteresse gothique d'Occident. En moins de vingt ans, le rigide « Palais Vieux » de Benoît XII s'est doublé du somptueux « Palais Neuf » de Clément VI. Cette dualité architecturale exprime un équilibre parfait entre l'austérité d'une forteresse imprenable et le raffinement d'un palais pontifical.

Ses hautes façades aveugles, ses courtines crénelées et ses tours monumentales défient les lois de la gravité, tandis qu'à l'intérieur, les immenses salles d'apparat et les chapelles témoignent d'une audace créative remarquable. Les voûtes grandioses racontent une seule ambition : celle de s'élever, toujours plus haut, pour matérialiser le rayonnement universel de la papauté d'Avignon.

Anecdotes et faits marquants

Pendant près d'un siècle, sept papes et deux antipapes s'y succèdent, transformant cette cité provençale en véritable capitale du monde chrétien. Le palais devient alors le théâtre d'intrigues politiques majeures, mais aussi un pôle culturel bouillonnant où se croisent artistes, savants et poètes comme Pétrarque.

Au cœur de cette magnificence, la Grande Chapelle ou les appartements privés du souverain pontife recèlent un trésor fragile : des fresques inestimables exécutées par l'italien Matteo Giovannetti. Ces scènes profanes et sacrées, épargnées par les ravages du temps et des transformations ultérieures en caserne militaire, témoignent d'un basculement esthétique majeur, annonçant les prémices de la Renaissance.

Héritage et mémoire

Aujourd'hui classé par l'UNESCO, le Palais des Papes n'est plus cette ruine politique d'autrefois, mais il demeure un repère culturel et historique incontournable. À travers son célèbre festival de théâtre et ses expositions, le monument dialogue continuellement avec notre époque, prouvant sa capacité à traverser les âges sans jamais perdre sa singularité. Au-delà des vieilles pierres, le Palais est une leçon de résilience.



LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

DES FORMATIONS CONCRÈTES POUR DES SOLUTIONS LOCALES INNOVANTES

ORGANISME AGRÉÉ FORMATIONS DESTINÉES AUX ÉLUS LOCAUX

En ligne ou en groupe en présentiel
100% financées par votre collectivité

Budget • Finances locales • Fiscalité
Accès aux soins • Santé territoriale
Intelligence artificielle • Numérique public
Transition écologique • Sobriété énergétique
Aménagement • Attractivité territoriale
Services publics • Organisation territoriale
Prévention • Politiques publiques locales

Écrivez nous à formation@cercledeleseluslocaux.fr
pour votre étude personnalisée de votre besoin

INSCRIVEZ-VOUS À NOS 3 FORMATIONS EN LIGNE DU MOMENT

ACCÈS AUX SOINS

**Quelles actions concrètes
pour améliorer l'accès aux soins ?**

Mardi 16 juin de 9h30 à 12h

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Comment l'IA peut améliorer la
gestion d'une collectivité ?**

Mardi 26 mai de 9h30 à 12h

Mercredi 10 juin de 18h30 à 21h

CYBERSÉCURITÉ

**Cybersécurité et risques : Découvrez si
vos données sont sur le Dark Web ?**

Vendredi 15 mai ou 12 juin de 9h à 12h30.



Je m'inscris !
Je scanne les QR codes

SAS LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

SIRET 95178218400018 - TVA Intracommunautaire FR50951782184

2 RUE JOSEPH BARA 75006 PARIS - contact@cercledeleseluslocaux.fr - cercledeleseluslocaux.fr

HABITAT PARTAGÉ : L'ÉTAT POSE LES BASES D'UNE POLITIQUE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR

Le 7 mai dernier, les ministres Vincent Jeanbrun et Camille Galliard-Minier ont annoncé le lancement d'une feuille de route interministérielle pour accélérer le développement de l'habitat partagé. Cette annonce fait suite à la publication d'un rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGEDD, dont les conclusions dessinent un tournant pour le secteur du bien vieillir.

Un constat sans appel : doubler le parc d'habitats partagés et accompagnés d'ici 2040

Le diagnostic est clair. D'ici 2050, la France comptera 700 000 personnes âgées en perte d'autonomie supplémentaires. L'État ne prévoit pas de créer massivement de nouvelles places en EHPAD. Le maintien à domicile isolé ne peut absorber seul ce choc démographique. L'habitat intermédiaire représente aujourd'hui 236 000 places, loin des 639 000 places d'EHPAD. La mission recommande de quasiment doubler ce parc pour atteindre 408 000 places en 2040.

Ce doublement suppose une mobilisation sans précédent des départements, bailleurs sociaux, opérateurs et collectivités. Il appelle à diversifier les modèles au-delà des résidences autonomie et résidences services seniors.

Ce que le rapport change pour le secteur

Plusieurs recommandations structurantes émergent. La mission propose de définir juridiquement l'habitat partagé pour en faire un objet de politique publique, de mettre en place un recensement national de l'offre, et de déployer une programmation pluriannuelle dans chaque département, déclinée jusqu'au bassin de vie.

Sur le plan financier, le rapport appelle à un soutien massif à l'investissement, au doublement des aides à la création, à une réforme de l'aide à la vie partagée pour la rendre obligatoire, et à un élargissement de l'aide sociale à l'hébergement. Il insiste sur la mobilisation du logement social, y compris en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), pour garantir l'accessibilité financière.

Un signal fort pour les modèles innovants

Le rapport reconnaît que les catégories juridiques actuelles sont trop étroites pour embrasser la diversité des réponses qui émergent sur le terrain. Il appelle à faciliter l'émergence de modèles répondant à la diversité des aspirations des personnes âgées et à renforcer l'appui aux porteurs de projets via des cellules départementales et une task-force nationale.

C'est dans ce paysage en recomposition que s'inscrit MonSenior. Cette Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) a développé un modèle d'habitat intergénérationnel et accompagné en accueil familial : trois habitats conçus pour l'accueil et l'accompagnement de trois personnes en perte d'autonomie, bénéficiant de l'aide humaine d'un accueillant familial agréé par le département.



MonSenior conçoit et assure la gestion de ces habitats sociaux pour le compte de bailleurs sociaux : sélection et soutien des accueillants dans leur activité, accompagnement social, gestion locative, appui administratif et professionnalisation des pratiques.

Avec 30 hameaux ouverts en Auvergne-Rhône-Alpes (270 places) et une trajectoire d'une centaine de hameaux en exploitation d'ici fin 2027 soit environ 900 places d'hébergement pour personnes âgées sur comprenant de nouvelles régions, MonSenior démontre qu'un modèle alliant ancrage local, logement social, accompagnement humain et vie partagée peut passer à l'échelle.

Un marché qui se structure, des opportunités à saisir

Le rapport est limpide : les besoins sont massifs, les financements suivront, et les acteurs capables de proposer des solutions opérationnelles, accessibles et duplicables seront au cœur de la stratégie nationale. Pour les bailleurs sociaux, collectivités et investisseurs, l'habitat intermédiaire n'est plus un segment de niche. Il devient un pilier de la politique du grand âge, doté d'une feuille de route gouvernementale et de moyens identifiés.

Les acteurs qui sauront combiner innovation sociale, ancrage territorial et capacité de déploiement seront les mieux placés pour répondre à ce défi démographique historique.

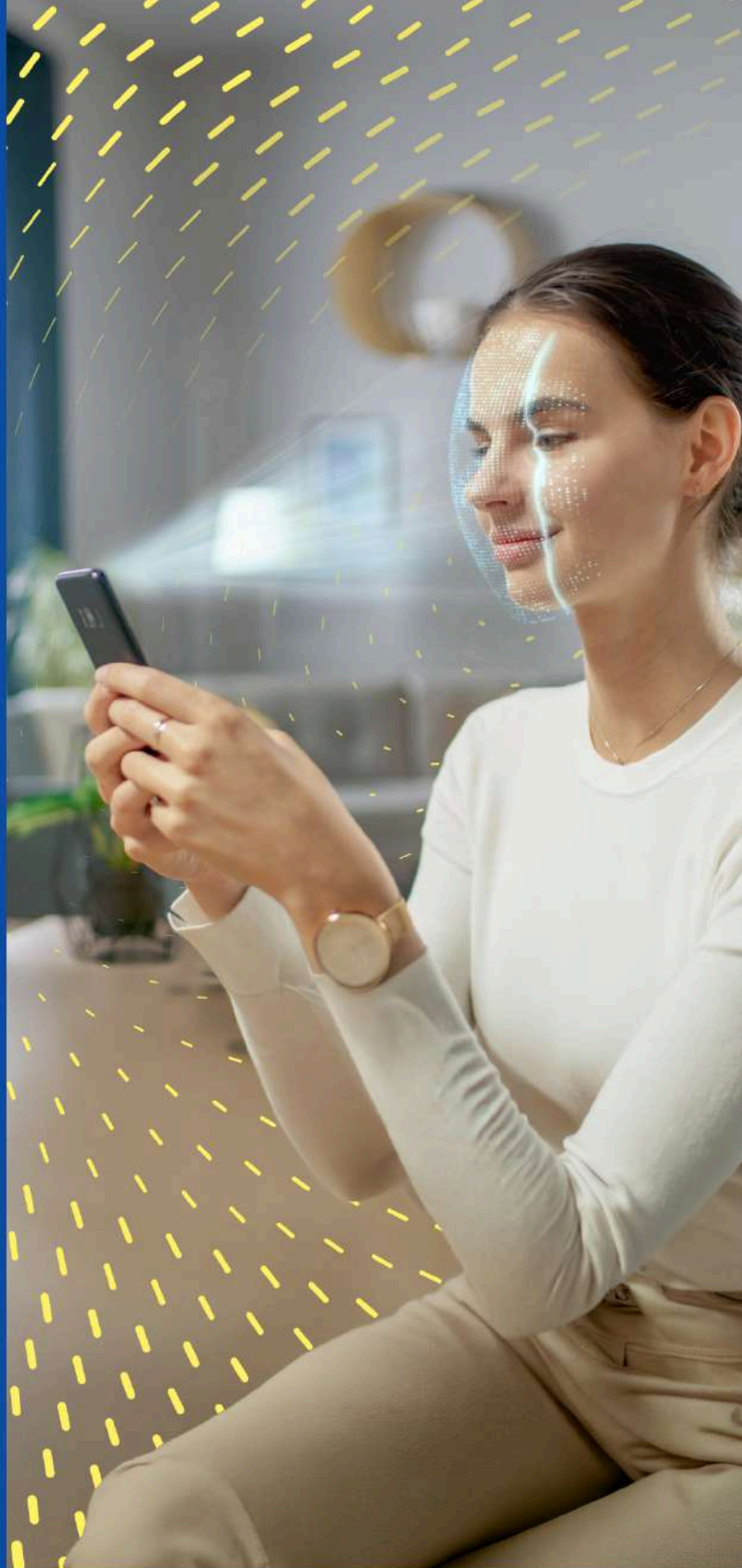
Agir contre la fraude pour renforcer la confiance des citoyens.

Acteurs publics locaux,
face à des tentatives de fraudes
toujours plus nombreuses et élaborées
(usurpation d'identité, falsification
de documents, versements indus
de prestations...), vous avez besoin
de fiabilité. Docaposte vous accompagne
avec **des solutions souveraines
et certifiées** pour :

- **sécuriser** les parcours
et les processus métier,
- **protéger** les données,
- **garantir** une utilisation juste
des fonds publics au bénéfice
des citoyens comme des agents.

Pour en savoir plus :
contactcommercial@docaposte.fr

Docaposte, une filiale du groupe La Poste, SAS au capital
de 143 100 000 € - 493 376 008 RCS CRÉTEIL - Siège social :
45/47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine -
Réf. : AP SPL - 05/2026 - C0 - Crédit photo : Adobe Stock -
Réf. : 1440901229 ©2019 Gorodenkoff/



Numérique citoyen.


DOCAPOSTE

MAESTRO, UNE SOLUTION D'APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Maîtriser les coûts, répondre aux exigences croissantes en matière d'alimentation durable et conserver la pleine maîtrise de leur restauration scolaire : face à ces enjeux, les collectivités territoriales recherchent des solutions d'approvisionnement à la fois fiables, souples et sécurisées. Pour y répondre, Sodexo propose Maestro, une offre associant approvisionnement de denrées et assistance technique, qui conjugue expertise, autonomie et performance.

Dans un contexte marqué par une pression budgétaire accrue et un cadre réglementaire en constante évolution, l'approvisionnement alimentaire en restauration scolaire constitue un levier stratégique pour les acteurs publics. Garantir la qualité des repas, répondre aux exigences nutritionnelles et sanitaires, intégrer les objectifs fixés par les lois EGalim, AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) ou Climat et Résilience, tout en maîtrisant les coûts, représente un défi quotidien.

C'est dans cette perspective que Sodexo a développé Maestro. Cette solution d'assistance technique avec approvisionnement de denrées s'adresse aux collectivités qui souhaitent conserver la gestion de leur service de restauration scolaire, tout en bénéficiant de l'expertise, des outils et de l'accompagnement d'un opérateur reconnu.

Maestro repose sur une approche modulable, construite à partir des besoins de chaque collectivité. Elle propose un catalogue de produits personnalisés, intégrant les filières locales, ainsi qu'un accompagnement de proximité assuré par des équipes dédiées. Les collectivités, qui continuent d'assurer la production des repas avec leurs équipes, disposent ainsi d'une solution sur mesure, adaptée à leurs contraintes, à leurs objectifs et à leurs habitudes culinaires. Au-delà de l'approvisionnement, Maestro donne accès à un ensemble d'expertises et de services complémentaires, notamment en matière de diététique, d'hygiène et de sécurité des aliments, de veille réglementaire, de formation des équipes ou encore d'animations.

La maîtrise budgétaire constitue un autre pilier du dispositif. Grâce à une tarification claire, avec un prix au couvert défini en amont, et à une facture unique mensuelle, les collectivités bénéficient d'une meilleure visibilité financière et d'une gestion administrative allégée.



Elles peuvent ainsi se concentrer sur l'essentiel : la qualité de la prestation et du service rendu aux élèves.

Sodexo accompagne déjà de nombreuses collectivités partout en France dans l'approvisionnement alimentaire. Forte de ce savoir-faire éprouvé, l'offre Maestro permet d'allier liberté de gestion, sécurité des approvisionnements et performance globale, au service d'une restauration scolaire durable et adaptée aux réalités locales.

CONTACT

Laëtitia Legeard, Directrice des comptes stratégiques
Tél : 06.22.53.57.00
Mail : laetitia.legeard@sodexo.com
www.sodexo.fr

INNOVER POUR VALORISER LES DÉCHETS DU BÂTIMENT ET ATTEINDRE L'OBJECTIF 2030.

Pour relever l'ambition nationale de valoriser les déchets du bâtiment, Veolia met l'innovation au cœur de la filière REP PMCB¹. Conscient que l'incorporation matière est le principal défi, Veolia a établi un partenariat clé avec Siniat, fabricant de plâtre. Ce maillage territorial de solutions concrètes vise à augmenter significativement l'incorporation de gypse recyclé. L'installation Valogypse illustre cette expertise : elle traite jusqu'à 23 500 tonnes de plâtre annuellement pour restituer une matière première recyclée de haute qualité.

Comment atteindre l'objectif de valorisation de 70 % des déchets de construction du BTP d'ici 20230

Les déchets du bâtiment représentent près des trois quarts des déchets produits en France et seule la moitié est aujourd'hui valorisée : c'est peu dire que les déchets du bâtiment sont loin d'être un modèle de transition écologique. D'autant qu'une partie d'entre eux est tout simplement jetée dans la nature, alimentant des décharges sauvages aux dimensions parfois titanesques.

Le tri du plâtre à la source : un enjeu environnemental et réglementaire

Le plâtre requiert une attention particulière lors de sa gestion en fin de vie. Lorsqu'il est mélangé à des déchets organiques en enfouissement, il génère du sulfure d'hydrogène (H₂S), un gaz hautement toxique et malodorant qui pose des risques environnementaux et sanitaires majeurs..

« Veolia accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre d'une collecte et d'une valorisation efficaces des déchets de plâtre. »

C'est pourquoi la réglementation impose une séparation stricte du plâtre des autres flux de déchets. Heureusement, le plâtre se recycle remarquablement bien, ce qui justifie d'autant plus l'importance d'un tri rigoureux à la source pour préserver cette ressource et éviter les impacts négatifs de son mélange avec d'autres matériaux.

Un accompagnement complet des collectivités et des professionnels

Veolia accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre d'une collecte et d'une valorisation efficaces des déchets de plâtre, en intervenant à tous les niveaux : déchetteries publiques, déchetteries professionnelles et chantiers de construction et rénovation du bâtiment. Cette approche globale est d'autant plus pertinente qu'un chantier de mise en œuvre de plaques de plâtre génère en moyenne 7 % de chutes. Pour réduire ces pertes à la source, il importe donc de particulièrement bien étudier le calepinage (plan de découpe optimisé) afin de minimiser les déchets dès la phase de conception et de planification du projet.



© Médiathèque VEOLIA

¹ PMCB : Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

L'exemple de La Seyne-sur-Mer

Valogypse, est une installation industrielle innovante qui s'inscrit pleinement dans les ambitions d'économie circulaire portées par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et Valobat, éco-organisme en charge de la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).

Pensée pour répondre aux besoins croissants de valorisation des déchets issus du secteur du bâtiment, Valogypse permet de traiter jusqu'à 23 500 tonnes de déchets de plâtre par an, pour en restituer une matière première recyclée de haute qualité. Elle contribue ainsi à limiter l'enfouissement et à préserver les ressources naturelles.

Fruit d'une collaboration étroite entre Veolia et Siniat, acteur majeur de la plaque de plâtre, cette réalisation industrielle incarne la complémentarité entre expertise du traitement de déchets et exigences industrielles et réglementaires en faveur de l'industrie circulaire et de la réincorporation matière.

En recyclant localement un déchet minéral et en favorisant des circuits courts, Valogypse apporte une réponse concrète, vertueuse et territorialisée à cette aspiration.

Booster la circularité des déchets recyclés

Si les acteurs des chantiers et les artisans sont de plus en plus nombreux à apporter leurs déchets dans les déchèteries, les industries peinent encore à les incorporer dans leurs productions.

Ce blocage s'explique souvent par des exigences de pureté et de qualité des matières premières de substitution, de température, de modalités de mise en oeuvre (stockage, supply chain, production...), ainsi que par les défis logistiques liés à la massification et à l'homogénéisation des flux de déchets.

Un maillage territorial pour accélérer la valorisation du plâtre recyclé

La volonté de Veolia avec Siniat, fabricant de plaques de plâtre est d'augmenter significativement l'incorporation de plâtre recyclé dans la fabrication de ses produits en maillant le territoire français de solutions concrètes de recyclage des déchets de plâtre. En 2025 nous avons inauguré le site de La Seyne sur Mer en 2026 ce sera le site du Bourgbarré (Ille-et-Vilaine) et en 2027 ce sera le site de Bassens (Gironde)



© Médiathèque VEOLIA

LA FRANCE CONTRE L'INCLUSION DES USINES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE MARCHÉ CARBONE EUROPÉEN

Un refus fondé sur des enjeux économiques et sociaux majeurs

La France s'est officiellement opposée, le 23 avril 2026, à l'intégration des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) traitant les déchets municipaux dans le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE appelé aussi EU ETS en anglais). Cette prise de position, soutenue par le Sénat qui a adopté une résolution en ce sens le 18 mai 2026, repose sur des préoccupations économiques et sociales majeures. Le gouvernement français considère que les bénéfices climatiques d'une telle mesure demeurent incertains, tandis que ses conséquences pour les finances publiques locales et le pouvoir d'achat des ménages seraient substantielles et difficilement acceptables.

Une opposition de principe, non idéologique

Il importe de préciser que cette opposition ne remet nullement en cause le système d'échange de quotas d'émission lui-même, dont la France reconnaît l'utilité pour certains secteurs. En revanche, le gouvernement français estime que le secteur des déchets ne constitue pas un domaine approprié pour l'application du mécanisme ETS. Le secteur du traitement des déchets, de par sa nature décentralisée, son ancrage territorial fort et ses spécificités locales, serait mieux régulé par le biais du Règlement sur la répartition de l'effort (ESR, aussi appelé « effort partagé »). Ce cadre réglementaire alternatif permet à chaque État membre de fixer ses propres objectifs de réduction d'émissions en tenant compte de ses capacités économiques et de ses réalités territoriales, tout en contribuant collectivement aux objectifs climatiques européens.

Des enjeux économiques et financiers considérables pour les collectivités

Au-delà des principes, l'opposition française repose sur des calculs économiques précis et préoccupants. L'intégration des UIOM dans l'ETS européen pourrait générer un surcoût de 30 euros par tonne pour les collectivités territoriales. Or, cette charge s'ajouterait à celle de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique à chaque tonne incinérée, qui a connu une augmentation spectaculaire : passée de 3 euros la tonne en 2019 à 16 euros aujourd'hui, avec une perspective de 20 euros la tonne en 2030, soit une augmentation de 566 % en une décennie. Cumulées, ces deux taxes représenteraient un surcoût de 50 euros par tonne, que les collectivités territoriales répercuteraient inévitablement sur les contribuables locaux et sur le prix de la chaleur. Cette charge financière est d'autant plus injuste qu'elle pèse sur ceux qui traitent les déchets — les collectivités — et non sur ceux qui contribuent à les générer.

Un mouvement de contestation porté par les professionnels européens

Cette opposition française s'inscrit dans une dynamique européenne plus large. Emmenée par la Fnade (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement), une coalition de fédérations nationales européennes représentant le secteur des déchets en Espagne, Italie, Pologne, Autriche, Tchéquie et Slovaquie s'est mobilisée contre cette mesure. Ces organisations professionnelles, conscientes des enjeux spécifiques à leurs territoires respectifs, ont adressé des courriers aux cabinets des commissaires européens et publié un communiqué commun en mars 2026 pour faire entendre leur voix. Elles proposent une alternative constructive : plutôt que d'imposer une inclusion obligatoire et uniforme au niveau européen, elles préconisent d'adapter les instruments nationaux existants en y intégrant une composante carbone. Cette approche permettrait à chaque État membre de tenir compte de ses spécificités territoriales, de ses capacités technologiques et de sa situation économique.

Un contexte d'urgence face aux calendriers européens

Cette mobilisation française intervient dans un contexte temporel critique. La Commission européenne envisage d'élargir progressivement le périmètre de l'EU ETS aux installations de traitement des déchets, avec plusieurs pistes à l'étude pour 2028-2030 : l'inclusion des UVE des déchets municipaux constituerait une première étape, suivie potentiellement par l'abaissement ou la suppression du seuil de 20 MW appliqué aux chaufferies utilisant des combustibles solides de récupération (CSR), et enfin par l'inclusion du stockage, du compostage, de la méthanisation, du recyclage et de l'incinération de déchets dangereux. La proposition officielle de la Commission est attendue le 15 juillet 2026. Bien que tardive, la prise de position française demeure cruciale pour influencer les débats législatifs à venir.



© Médiathèque VEOLIA

AVEC LES SCIENCES COMPORTEMENTALES, VEOLIA TRANSFORME LES PRATIQUES DE TRI ET REMET L'HUMAIN AU COEUR DE L'IA

En créant une cellule dédiée aux sciences comportementales, couplée aux données collectées lors des collectes, Veolia renforce son accompagnement des collectivités afin d'améliorer durablement les gestes de tri des habitants.

Pourquoi une personne bien intentionnée ne trie-t-elle pas correctement ?

Pour Maud Mallier, Responsable de la cellule Prospective, Comportement et Territoire de la direction des services aux collectivités de Veolia, *“les erreurs de tri ne résultent pas uniquement d'un manque d'information mais traduisent des difficultés organisationnelles : manque de lisibilité des consignes, habitudes ancrées, complexité perçue des dispositifs ou contraintes du quotidien. C'est particulièrement vrai pour les touristes ou les populations mobiles.”*

Associer l'analyse de la donnée et le diagnostic terrain

Pour répondre à ces enjeux, Veolia déploie une cellule dédiée aux sciences comportementales. Son objectif : accompagner les collectivités dans la compréhension des mécanismes qui influencent le geste de tri des usagers en conditions réelles pour concevoir des actions plus ciblées et plus efficaces. *“Une approche qui permet de faire correspondre le service et l'infrastructure proposés par les collectivités aux usages concrets de leurs habitants !”*

Les travaux de la cellule complètent ainsi les données produites par les outils d'intelligence artificielle embarquée pendant les collectes. Ces derniers permettent d'identifier les axes d'amélioration à une échelle très fine - et l'analyse comportementale donne ensuite des clés sur les freins à lever pour faciliter le tri des usagers.

Remettre l'usage au coeur du service

Il ne s'agit pas seulement de mieux informer : là où la mobilisation des sciences comportementales prend tout son sens, c'est dans la conception d'un environnement de tri plus simple, plus visible et plus intuitif.

Pour cela, un diagnostic approfondi analyse les éléments de contexte qui influencent nos comportements : les habitudes des usagers, les contraintes du quotidien, mais aussi l'organisation spatiale des services. Cette compréhension fine du contexte permet d'identifier précisément la source entre une bonne intention largement partagée - bien trier -, et la réalité des gestes du quotidien - où il reste, en France, une importante marge de progrès. Dès lors, il devient possible de proposer des évolutions ciblées, tant au niveau logistique qu'en matière de communication.

Où quand la théorie rencontre la pratique, avec de nombreux cas d'usages :

- l'analyse détaillée des parcours usagers en déchetterie permet d'optimiser la signalétique, la circulation et l'expérience globale des visiteurs, en traitant conjointement les questions des flux de circulation et de tri ;
- le travail sur la localisation et la visibilité des corbeilles de rue, en tenant compte des flux de passage et des habitudes de déplacement des citoyens ;



- l'amélioration de la propreté des points d'apports volontaires et la lutte contre les dépôts sauvages, pour une meilleure qualité de vie urbaine ;
- la facilitation de l'accès à l'information par la conception de canaux de communication et de messages adaptés aux usages et au vocabulaire des usagers ;
- la mise en place d'une organisation favorisant la bonne collaboration entre acteurs publics, privés, du monde associatif ou de l'économie sociale et solidaire autour d'un objectif commun ;
- et, bien sûr, le déploiement de “nudges” sur-mesure, ces micro-incitations non contraignantes facilitant l'accomplissement du bon geste, au bon moment.

Remettre la réalité locale au coeur du jeu

“Depuis plusieurs années, les collectivités œuvrent pour améliorer et améliorer le service public de prévention et de gestion des déchets et elles n'ont pas attendu Veolia. C'est pourquoi notre approche ne se limite pas à celle d'un catalogue clé en main où l'on viendrait piocher des solutions : au contraire, notre force est de vraiment comprendre le terrain, chaque contexte local avec ses spécificités” explique Maud Mallier. Cette conviction, elle la porte en elle. A la tête d'un service environnement dans une communauté de communes dans l'Oise, pendant plusieurs années, lui confère une expérience qui lui permet de comprendre les enjeux et préoccupations des élus et agents territoriaux.

“De la sorte, nous pouvons objectiver ce qui fonctionne pour un territoire donné, à une période donnée, et envisager les méthodes de déploiement et de suivi les plus adaptées.”

En impliquant directement les élus, leurs services, leurs prestataires et en mettant l'utilisateur au cœur de ses préoccupations, cette démarche collaborative permet d'aller plus loin que les dispositifs habituels de communication et d'engager le citoyen dans la bonne utilisation du service public. Le budget du territoire en bénéficie directement grâce à l'amélioration significative de la qualité du tri et une meilleure valorisation des déchets.

Un levier de performance à part entière... et une approche innovante qui combine la puissance de l'IA à une expertise et un regard profondément humains !

La géothermie : l'énergie locale et durable au cœur de vos territoires

Rencontre avec Yannick Duport, Directeur Commerce France & International de Dalkia



1. Pourquoi la géothermie est-elle aujourd'hui une priorité pour les territoires ?

La géothermie est une ressource inépuisable et disponible localement sur la quasi-totalité du territoire français. Pour un Département, c'est la garantie d'une souveraineté énergétique retrouvée : on ne dépend plus des fluctuations des marchés mondiaux des énergies fossiles. C'est aussi un outil de décarbonation massif : une centrale géothermique peut réduire de **90 % les émissions de CO2** par rapport au gaz.

Chez Dalkia, nous gérons déjà plus de 70 installations, ce qui nous permet d'éviter chaque année environ 170 000 tonnes de CO2. Qu'il s'agisse de géothermie de surface pour des bâtiments (disponible sur 85 % du territoire) ou profonde pour des réseaux de chaleur urbains, c'est une solution de confort qui produit du chaud, mais aussi du froid l'été.

2. Dalkia est un acteur historique de cette filière. Quelle expertise apportez-vous concrètement aux projets de territoire ?

Notre légitimité repose sur plus de **50 ans d'expérience**. Nous exploitons d'ailleurs la plus ancienne centrale de géothermie profonde du bassin parisien, à Melun, depuis 1969. Aujourd'hui, Dalkia est le **premier opérateur français** en puissance installée.

Notre force est de maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur : de la connaissance du sous-sol et des techniques de forage (comme le premier forage subhorizontal réalisé à Cachan) jusqu'à la conception et l'exploitation des réseaux de chaleur.

Nous disposons d'une équipe d'experts dédiée et de techniciens qui maintiennent ces installations au quotidien pour garantir une performance optimale et sécurisée.

3. Quelles sont vos ambitions pour accompagner le déploiement de la géothermie dans les dix prochaines années ?

L'avenir est bas-carbone et local. Le potentiel est immense : la géothermie profonde pourrait couvrir jusqu'à 20 % des besoins en chauffage urbain d'ici 2050. Chez Dalkia, notre ambition est de tripler le nombre d'installations conçues et exploitées d'ici 10 ans avec 40 nouveaux projets. Malgré un investissement initial qui peut paraître élevé, ces projets sont soutenus par le Fonds Chaleur de l'ADEME et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela permet de garantir un prix de l'énergie stable et prévisible sur le long terme pour les usagers. Pour autant, la géothermie est encore peu développée en France, notamment la géothermie de surface. Les projets sont encore coûteux et la filière en structuration.

En savoir plus :



dalkia.fr/geothermie



Podcast : La géothermie, l'énergie de demain



Contact : fabienne.martin@dalkia.fr



Dalkia : pionnier et leader de la géothermie, partenaire de votre transition énergétique

Face aux défis climatiques, la géothermie s'impose comme une solution locale, durable et bas-carbone. Chez Dalkia, elle est une pierre angulaire de la décarbonation depuis des décennies. Forts de plus de 50 ans d'expérience, nous avons développé une expertise unique, de l'exploration du sous-sol à l'exploitation de réseaux de chaleur performants, au service de nos clients.

Pourquoi choisir Dalkia ?

Nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant des projets fiables et optimisés. Nos 70 installations témoignent de notre savoir-faire. Dalkia, c'est une équipe d'experts dédiée, capable de s'adapter à chaque territoire. Nous investissons massivement dans l'innovation et l'exploration pour tripler le nombre de nos installations d'ici 10 ans.



Dalkia s'engage :

- réduction des émissions de CO₂,
- stabilité des prix de l'énergie,
- création d'emplois locaux.

Avec Dalkia,
faites le choix d'un
avenir énergétique
responsable
et *performant*

L'Europe doit inventer sa propre doctrine de la vidéoprotection intelligente

À chaque débat sur la vidéosurveillance algorithmique, le même constat revient : l'Europe serait en retard face aux États-Unis et à la Chine avec, d'un côté, des modèles largement dérégulés et de l'autre, des logiques de surveillance massive assumées. Le sujet n'est pas de copier les modèles américain ou chinois, mais de construire un cadre permettant aux forces de sécurité d'agir efficacement sans remettre en cause l'État de droit.



La réalité technologique évolue en effet beaucoup plus vite que le droit. Les capacités existent déjà : analyse vidéo en temps réel, détection de personnes, de véhicules ou de certaines situations ou suivi multi-caméras sont désormais techniquement matures. Ces outils peuvent accélérer une intervention, retrouver une personne disparue ou détecter une menace imminente. Pourtant, dans de nombreux cas, ces usages restent interdits, y compris dans des contextes à fort enjeu sécuritaire. C'est là qu'apparaît un écart croissant entre ce qu'il est possible de faire et ce qu'il est permis de faire, créant ainsi un paradoxe : l'Europe recherche un très haut niveau de sécurité publique tout en limitant fortement les outils disponibles pour y répondre.

Dans le même temps, les menaces évoluent aussi. Terrorisme, violences urbaines, sabotage d'infrastructures critiques, criminalité organisée ou crises majeures nécessitent des capacités de réaction toujours plus rapides. Les forces de sécurité sont désormais confrontées à des volumes d'informations impossibles à traiter efficacement sans assistance technologique, sauf à recruter massivement des enquêteurs, ce qu'aucun Etat européen ne peut se permettre aujourd'hui. L'intelligence artificielle ne remplace pas l'humain : elle lui permet simplement de réagir plus vite, avec davantage de précision et dans des temporalités compatibles avec les enjeux de sécurité contemporains.

Face à cette réalité, appliquer le même cadre réglementaire à toutes les situations n'est plus soutenable. Un attentat terroriste, la disparition d'un enfant ou une simple infraction routière ne présentent évidemment pas le même niveau de risque.





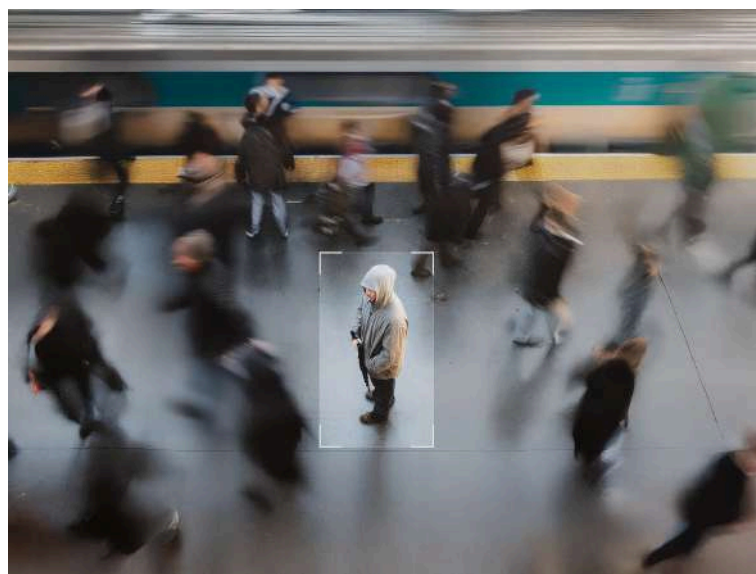
Pourtant, ces situations continuent souvent d'être abordées sous un même prisme réglementaire. C'est précisément cette logique qu'il faut dépasser : l'Europe doit construire une doctrine graduée de l'usage des technologies de vidéosurveillance intelligente, consistant à adapter le niveau d'autorisation technologique au niveau de criticité de la situation.

Bien sûr, dans les contextes ordinaires, les garde-fous doivent rester stricts, pour limiter et contrôler les usages intrusifs. Mais lors de situations exceptionnelles, menace terroriste, disparition inquiétante, danger immédiat pour les populations, les autorités doivent pouvoir bénéficier d'une plus grande flexibilité opérationnelle, sous contrôle judiciaire et dans des temporalités limitées.

Cette approche permet d'éviter le faux choix entre immobilisme réglementaire et surveillance généralisée. Elle permet également de redonner de la lisibilité au débat public européen. Car aujourd'hui, chaque discussion sur la vidéosurveillance intelligente tend à opposer protection des libertés et efficacité sécuritaire, comme si ces deux objectifs étaient incompatibles. Or, ils ne le sont pas. Toute la question réside dans le niveau d'encadrement, de proportionnalité et de contrôle associé à chaque usage.

L'Europe peut ouvrir une troisième voie, où l'innovation technologique reste possible, mais conditionnée à des principes de proportionnalité, de nécessité et de contrôle démocratique.

Le sujet n'est donc plus de savoir s'il faut un cadre, celui-ci existant déjà. La véritable question est désormais de savoir comment le faire évoluer intelligemment.



Car si l'Europe ne parvient pas à adapter son modèle aux réalités opérationnelles contemporaines, elle risque un double échec : perdre sa capacité d'innovation tout en affaiblissant l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure.

À l'inverse, si elle parvient à établir un équilibre clair entre libertés publiques et efficacité opérationnelle, elle pourra faire émerger un modèle singulier : une sécurité renforcée par la technologie, au service d'une société plus sûre, sans renoncer à la vie privée ni basculer dans une logique de surveillance de masse.

L'habitabilité, la nouvelle boussole des territoires ?

Olivier-BoubaOlga (c) Alain Caboché - Club ETI Nouvelle-Aquitaine



Olivier Bouba-Olga est chercheur en sciences sociales, professeur des universités et chef du service « études, prospective et évaluations » de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette capacité à passer en permanence de la théorie au terrain lui permet de nous offrir une approche de l'avenir des territoires fondée sur le réel.

Rencontre avec celui qui ose un regard parfois iconoclaste sur les démarches d'attractivité.

Depuis déjà quelques années, vous êtes une voix critique des démarches de marketing territorial et c'est assez rare. Vous avez dénoncé ce que vous nommez, avec le sociologue Michel Grossetti, la « mythologie du modèle CAME : compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence ».

Olivier Bouba-Olga : En effet, nous avons souhaité analyser de manière critique, et en nous fondant sur des données réelles, ce modèle « CAME ». Nous avons pu constater que si l'histoire semblait couler de source, ses fondements étaient très fragiles et les résultats attendus n'étaient pas au rendez-vous. Par exemple, cette course à la masse critique pour mieux rivaliser avec ses concurrents et cette volonté affichée d'être plus grand, n'ont pas donné les résultats espérés. Devenir une « métropole » ne rend pas plus performant.

Constatez-vous une évolution des pratiques des territoires ?

OBO : Certainement, mais si le « tout métropolitain » n'est plus l'unique moteur, un discours inverse est apparu et il n'est pas plus vérifié que l'autre. Je pense, notamment après la période Covid, à une nouvelle tendance qui a émergé partant sur la ruralité ou sur les villes moyennes. On annonçait à l'époque un exode urbain massif. Il n'en a rien été, toutes les études effectuées l'ont démontré. Il y a certes des mouvements de l'urbain le plus dense vers les villes moyennes et le rural, mais ils préexistaient (le renouveau rural date du milieu des années 1970), on ne peut en aucun cas parler d'exode urbain.

Régulièrement, vous pointez du doigt la stérilité d'une concurrence entre les territoires et vous appelez à des coopérations innovantes. Le salut n'est donc pas dans le fait d'aller prendre des habitants à ses voisins ?

OBO : Notre avenir peut s'avérer assez sombre. En démographie par exemple, si les projections se confirment, on va inéluctablement vers une baisse et un vieillissement de la population.

Comment va-t-on gérer cela ? Côté population scolaire notamment, entre 2020 et 2024, seuls trois départements ont vu leurs effectifs augmenter dans le premier degré. Les projections jusqu'en 2035, sur le public du second degré, sont terribles : seuls deux départements verraient une hausse. Si on reste sur une logique de concurrence territoriale, elle va être de plus en plus forte, et le nombre de perdants va aller croissant. Il est donc temps de rechercher de nouvelles solutions. Par exemple l'utilisation des bâtiments scolaires. Ne peuvent-ils pas servir à autre chose dans l'avenir ? Dans ces lieux, il y a des ressources : des salles, des CDI, des gymnases, du matériel, parfois des parcs de machines-outils, etc. Je crois en une approche territoriale de ces questions, fondée sur la diversification des usages, sur la mutualisation et sur la coopération.

Vous plaidez régulièrement pour sortir d'une forme d'obsession pour l'attractivité et de, désormais, viser l'habitabilité. Pouvez-vous préciser votre pensée ?

OBO : L'habitabilité, c'est le fait de couvrir les besoins fondamentaux des habitants (accéder à la santé, à l'éducation, à la culture, se loger, se nourrir correctement, vivre dans un environnement sain, ...), dans le respect des limites planétaires. Ce devrait être la seule boussole. Il faut se recentrer sur ces besoins fondamentaux et penser à une manière efficace d'y répondre, y compris en associant les habitants aux décisions. Si on s'intéresse à l'emploi, moyen essentiel d'obtention d'un revenu et par suite de couverture de ses besoins fondamentaux, on peut réfléchir au fait de relocaliser les emplois là où vivent les gens par exemple. Et puis l'emploi, ce n'est pas que du recrutement. Une politique de l'emploi doit forcément s'intéresser à la formation, initiale ou continue, mais aussi au logement, aux mobilités - et dans le milieu rural c'est une question fondamentale -, à l'accès aux services publics (santé, éducation, etc.), ... Mais je crois que certains territoires commencent à comprendre que la clé réside dans une action locale décloisonnée, même si, en France, on a parfois du mal à enclencher la mobilisation de multiples acteurs. Et puis, pour ceux qui ne veulent pas renoncer à la notion d'attractivité, ils peuvent se dire qu'une habitabilité de qualité pourrait devenir un solide argument pour attirer !



Marc Thébault
Consultant auprès des collectivités locales en
Attractivité et Communication

DANS LE LOIRET, L'IA GÉNÉRATIVE ABORDÉE AVEC UNE APPROCHE PRAGMATIQUE AU SERVICE DES USAGES

L'intelligence artificielle suscite autant de curiosité que de craintes. Peur du remplacement, pour la sécurité des données, questionnements éthiques : elle ne laisse pas indifférent. Une certitude s'impose pourtant : l'IA s'installe durablement dans notre environnement professionnel.

Face à cette réalité, le Conseil départemental du Loiret a fait le choix d'une approche pragmatique, loin des postures, qu'elles soient technophiles ou technophobes.

L'IA générative a été abordée à partir d'une question simple mais centrale : au regard de nos besoins de terrain, l'intelligence artificielle tient-elle ses promesses en matière de gains de temps et d'efficacité ?

C'est dans cet esprit qu'une expérimentation a été lancée en 2025 avec une ligne directrice claire : tester avant de déployer. Dotée d'un budget limité - 6 000 euros - la démarche repose sur des moyens internes, accessibles et sur une logique d'apprentissage collectif et progressif.

Le projet ne s'inscrit pas dans un pilotage technique classique, mais dans une approche centrée sur les usages : 7 cas concrets ont été sélectionnés, allant de l'amélioration de la qualité rédactionnelle des rapports à l'automatisation de procédures administratives. Chaque projet a été mené par un groupe de travail intégrant l'IA générative dès les premières étapes.

Cet apprentissage par la pratique a permis d'objectiver les apports — avec des gains pouvant atteindre jusqu'à 50 % de temps sur certaines tâches — tout en mettant en lumière les limites de l'outil : erreurs, "hallucinations", fiabilité variable. L'IA apparaît ainsi moins comme une solution miracle que comme un levier utile mais à manier avec discernement.

Au-delà des aspects techniques, la démarche a pleinement intégré les enjeux humains et sociaux. Une question centrale a guidé les travaux : comment améliorer l'efficacité sans fragiliser les agents ? Dans cette perspective, les organisations syndicales ont été étroitement associées, dans une logique de transparence et de dialogue sur les inquiétudes liées aux transformations du travail.

Les enjeux de données et de cybersécurité ont également fait l'objet d'une attention constante. Plutôt que de céder à une logique d'interdiction, la collectivité a fait le choix d'encadrer les usages avec l'élaboration d'une charte posant des principes structurants : vigilance sur les données sensibles, relecture humaine systématique, transparence sur l'usage de l'IA dans certaines productions, ...

Parallèlement, une démarche plus large d'acculturation a été engagée avec des webinaires, des "cafés IA" et la création d'un espace collaboratif interne proposant tutoriels et bibliothèque de prompts. Si l'adhésion reste progressive, notamment en raison de la diversité des métiers, une dynamique s'installe peu à peu.

En 2026, la collectivité entre dans une nouvelle phase avec un réseau de référents IA chargé d'informer et d'accompagner les équipes au plus près du terrain.

L'expérience du Loiret illustre une voie pragmatique : avancer sans naïveté, mais sans blocage. Tester, observer, ajuster, en toute transparence. Elle souligne l'importance d'un pilotage transversal : si l'approche s'est faite par les métiers, la démarche a associé DSI, DPO et DRH afin d'intégrer les enjeux de sécurité, de données et d'impact sur les compétences.

Cette expérimentation rappelle également l'importance de prendre le temps plutôt que céder à l'injonction d'innovation. Au-delà de la technologie, les enjeux sont en effet plus larges : organisationnel, éthique et profondément lié aux relations sociales.

**LUDOVIC HAMELIN,
HEMERGENS
COACH PROFESSIONNEL
CERTIFIÉ & EXPERT EN
ACCOMPAGNEMENT DU
CHANGEMENT**



ACTUALITÉS JURIDIQUES

#DECRET

#FONCTIONPUBLIQUE

CGFP : publication de la partie réglementaire du livre IV relatif aux principes d'organisation et de gestion des ressources humaines

Le CGFP poursuit sa construction. Un décret publié début mai codifie les dispositions relatives « aux emplois supérieurs et aux lignes directrices de gestion » ainsi qu'à la formation professionnelle tout au long de la vie, au télétravail et à la réorganisation de services, d'établissements ou de collectivités ».

Comme d'habitude, ce décret est également l'occasion de « corriger des erreurs matérielles, mettre en cohérence des formulations et actualiser ou introduire des liaisons entre les livres de la partie réglementaire du code ».

Ce décret entrera en vigueur en août prochain.

Décret n° 2026-366 du 7 mai 2026 modifiant les dispositions des livres II et III du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du même code

#DECRET

#RETRAITE

Adaptation de l'âge de départ à la retraite anticipée pour carrière longue à la suite de la suspension de la réforme des retraites

Ces deux décrets permettent d'adapter les règles de retraite compte tenu de la suspension de la réforme des retraites de 2023.

Les ajustements concernent l'âge d'ouverture des droits à la retraite, la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein et les conditions de départ anticipé pour carrière longue.

Les deux textes s'appliquent aux pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2026.

Décret n° 2026-344 du 7 mai 2026 tirant les conséquences de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 sur les conditions de départ à la retraite de certains assurés sociaux

Décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 portant application de l'article 105 de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026

#DECRET

#ENVIRONNEMENT

Création d'un nouveau régime contentieux accéléré pour certains projets en matière environnementale

Les cours administratives d'appel sont désormais compétentes pour connaître, en premier et dernier ressort, des litiges (hors indemnitaires) portant sur un certain nombre d'actes de l'autorité administrative « qui conditionnent, même pour partie, la construction, la réalisation, la mise en service, l'exploitation, la modification ou l'extension des projets » en matière de développement des énergies décarbonées, d'infrastructures de transports, de souveraineté alimentaire, de souveraineté économique et industrielle ou d'opérations d'intérêt national et de grandes opérations d'urbanisme.

La liste précise des projets concernés est énumérée dans le décret.

Des règles procédurales particulières sont également édictées. Par exemple, « le délai de recours contentieux contre les actes relevant du champ d'application de l'article R. 311-5 n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours administratif » ou encore les cours administratives d'appel doivent statuer dans « un délai de dix mois à compter de l'enregistrement de la requête ».

Décret n° 2026-302 du 21 avril 2026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets

#DECRET

#STATUTELULOCAL

Un décret d'application de la loi portant statut de l' élu local

Selon sa notice, ce décret « prévoit les modalités de fixation des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles, de versement de l'allocation différentielle de fin de mandat, ainsi que les critères de désignation des référents déontologiques de l' élu local ». Il procède également « à la mise à jour des références en conséquence » de l'application des articles 3, 9 et 40 de la loi.

Décret n°2026-380 du 15 mai 2026 pris pour l'application des articles 3, 9 et 40 de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR



#JURISPRUDENCE #FONCTIONPUBLIQUE

Le principe d'égalité peut être utilement invoqué par un agent contractuel à l'appui d'une contestation du montant de sa rémunération

C'est ce que juge le Conseil d'État à l'issue d'un contentieux initié par un agent qui demandait l'indemnisation du préjudice résultant, selon lui, de la détermination de sa rémunération.

Cet agent avait demandé la communication des bulletins de paie de treize agents contractuels exerçant des fonctions similaires aux siennes en invoquant le principe d'égalité. La cour administrative avait considéré que compte tenu des dispositions du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État fixant les critères devant être pris en compte par l'autorité compétente pour déterminer la rémunération d'un agent contractuel, le principe d'égalité ne pouvait être utilement invoqué.

Ce n'est pas l'avis du Conseil d'État qui juge qu'en statuant ainsi, la cour administrative d'appel a commis une erreur de droit.

CE, 7-2 chr, 6 mai 2026, n° 505835, Lebon T.

#JURISPRUDENCE #DGS

La perte de confiance ne résulte pas du fait d'avoir servi l'ancienne municipalité d'orientation politique différente

C'est un rappel utile : « la perte de confiance de l'autorité municipale ne saurait résulter uniquement des fonctions exercées par l'intéressé auprès de la précédente équipe municipale ou d'autres municipalités dont l'orientation politique diverge de la sienne ». Dès lors, il ne peut être mis fin au détachement sur emploi fonctionnel d'un DGS pour perte de confiance au motif « que l'orientation politique de l'intéressé, révélée par son parcours professionnel antérieur, faisait obstacle à une collaboration étroite avec la nouvelle équipe municipale » et que des désaccords existaient « avec les élus de la majorité issue des élections municipales de 2020, apparus en 2017 au sujet de son logement de fonction et en 2019 au sujet de son approche managériale jugée autoritaire ».

CAA de Paris, 6 mai 2026, n°25PA00800



#JURISPRUDENCE #SYNDICAT

La prise en compte du manque de disponibilité professionnelle en raison d'un engagement syndical peut traduire une discrimination

C'est l'analyse de la cour administrative d'appel de Marseille après avoir relevé que si tous les documents indiquaient que le sapeur-pompier professionnel affecté au SDIS exerçait « ses missions opérationnelles de manière tout à fait satisfaisante », qu'il disposait « des qualités pour accéder au grade supérieur » et qu'il s'investissait dans la vie de l'établissement, il y était « systématiquement relevé que son manque de disponibilité professionnelle » en raison de son engagement syndical le privait « d'exercer pleinement son activité de sapeur-pompier » et empêchait « ses supérieurs de pouvoir l'évaluer à sa juste valeur ».

Or, l'intéressé « ne bénéficiait pas d'une décharge de service pour l'exercice de ses mandats syndicaux » mais « bénéficiait d'autorisations spéciales d'absence et ses supérieurs hiérarchiques n'ont jamais contesté le caractère dûment justifié de ses absences pour raisons syndicales », dès lors ils ne sauraient « lui faire grief de distraire une partie de son temps de service pour exercer les activités afférentes ».

L'existence d'une discrimination est retenue par la Cour administrative d'appel.

CAA de Marseille, 4ème chambre, 28 avril 2026, n°24MA01378





#JURISPRUDENCE

#HARCELEMENT

Un changement d'affectation n'est pas une mesure d'ordre intérieur s'il intervient dans un contexte de harcèlement moral

Cette décision a le mérite de rappeler deux choses. Le premier rappel concerne la possibilité d'attaquer un changement d'affectation qui ne modifie ni les responsabilités, ni la rémunération, ni les conditions de travail d'un agent alors qu'il s'agit en principe d'une mesure d'ordre intérieur insusceptible de recours, lorsque ce changement s'inscrit dans un contexte de harcèlement moral. Le deuxième rappel concerne le principe de liberté de la preuve et la possibilité de produire des enregistrements audios pour prouver notamment le harcèlement moral devant le juge administratif.

CAA de Versailles, 23 avril 2026, n°24VE03169

#JURISPRUDENCE

#CITIS

Une activité sportive de cohésion constitue un prolongement normal du service

La jurisprudence relative aux accidents de service ne cesse de s'étoffer ! En l'espèce, une partie de badminton, un faux mouvement provoquant la rupture du tendon d'Achille droit et une demande de reconnaissance d'accident de service refusée au motif que l'accident ne s'est pas produit pendant le temps de travail effectif. Ce n'est pas l'avis du TA de la Réunion qui retient que la séance de badminton en tant qu'activité de cohésion constitue un prolongement normal du service dès lors qu'existe un « *cahier de sport sur lequel les agents doivent pointer* » qui « *vise précisément à favoriser la participation du personnel civil aux activités sportives et ainsi assurer une cohésion entre le personnel civil et militaire* ».

TA de la Réunion, 4 mai 2026, n°2400303

#JURISPRUDENCE

#RUPTURECO

Absence de mention des voies et délais de recours : délai raisonnable d'un an pour attaquer une convention de rupture conventionnelle

Le juge avait déjà indiqué que la convention de rupture conclue entre l'administration et son agent pouvait faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif alors même qu'existe un délai de rétractation et que la convention requiert, par définition, l'accord des deux parties.

Le TA de Toulouse précise, sans surprise, qu'en l'absence de mention des voies et délais de recours, l'agent doit contester la convention « *dans un délai raisonnable* » d'un an. La « *circonstance que la nature du recours contre un tel acte demeurerait incertaine* » n'est pas susceptible de constituer une circonstance particulière dispensant l'agent de respecter un tel délai.

TA de Toulouse, 29 avril 2026, n°2500624

#JURISPRUDENCE

#TELETRAVAIL

L'abrogation d'une autorisation de télétravail est une mesure d'ordre intérieur

La décision par laquelle un chef de service met fin à l'autorisation de télétravail d'un agent n'implique « *ni une diminution de ses responsabilités, ni une perte de rémunération* ». Elle ne porte pas davantage atteinte aux droits statutaires ou aux droits et libertés fondamentaux de l'intéressé, ni ne bouleverse ses conditions de travail. La décision faisant application de modalités pour tout le service, elle ne révèle pas « *une discrimination ou une sanction prise à l'encontre du requérant* ». Par suite, cette décision est une mesure d'ordre intérieur insusceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

TA de Bordeaux, 28 avril 2026, n°2305147



LE MOIS DE MAI N'EST PLUS CE QU'IL ÉTAIT DE LA POLAIRE AU MARCEL, SANS TRANSITION !



On connaît le dicton : « *En avril, ne te découvre pas d'un fil ... en mai, mets ce qu'il te plaît.* »

Le mois de mai 2026 a fait mentir le dicton et chacun en perd son latin.

Cela n'empêche pas les politiques et les conseillers de tout poil de se déchaîner en pointant le doigt sur les responsabilités : la faute au réchauffement climatique, dont les gouvernants n'ont pas anticipé les conséquences.

Après 2 jours passés à se réjouir du passage de l'automne glacial du week-end de l'Ascension au ciel sans nuage de la Pentecôte, les victimes de la canicule, que nous sommes tous, n'ont pas tardé à présenter leurs diagnostics et leurs solutions.

Il y a les stratégies individuelles consistant à se ruer dans les magasins et les boutiques en ligne (merci Amazon et autres Alibaba, qui creusent notre déficit commercial), pour l'achat de climatiseurs gourmands en électricité.

Ces stratégies sont très largement partagées, quelles que soient les opinions et positionnements politiques, car le confort individuel ne connaît que peu les clivages partisans.

Mais il y a aussi et surtout les prises de position péremptoires du type « *Y a qu'à, faut qu'on* ».

Le Président de la République, en fonctions depuis 9 ans, les gouvernements qu'il a nommés depuis 2017, seraient les principaux responsables de la situation.

Mais ce ne sont pas les seuls coupables : les élus locaux, aussi, qui n'ont pas modifié les constructions de bâtiments publics (établissements scolaires, ...) et de logements pour les adapter au changement climatique ...

Chacun s'en réjouira, je le dis naturellement avec ironie : voilà une nouvelle raison d'engager de nouvelles dépenses, car si les pistes d'économies dans l'esprit de certains font défaut, il n'en va pas de même pour les dépenses !

Engageons, comme le propose la secrétaire générale du SNES-FSU, Sophie Vénétitay, 5 milliards d'euros supplémentaires, pour l'adaptation des écoles, collèges et lycées, aux conséquences du réchauffement ! Il faut en finir, comme le dit sur les ondes de radio-France au « bricolage institutionnel », mais se lancer dans un plan d'ampleur qui n'a que trop été différé.

Que sont, poursuit-elle, 5 milliards d'euros par rapport aux 211 milliards d'aides aux grandes entreprises ?

Comme depuis les lois de décentralisation Defferre de 1983-85, les dépenses de construction et d'entretien des bâtiments scolaires relèvent des communes, des départements et des régions, et non plus de l'Etat, qui ne cesse dans le même temps de réduire ses concours financiers aux collectivités locales, on sait qui, en définitive, paiera.

Ce ne sera pas l'Etat !

Bernard de Froment

BERNARD DE FROMENT
CONSEILLER D'ÉTAT HONORAIRE
ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEILLER
GÉNÉRAL DE LA CREUSE
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC

Une licence de marque territoriale est un média qui rapporte

À l'heure où les territoires cherchent à conjuguer attractivité, cohérence de marque et création de valeur, la licence s'impose comme un levier stratégique encore sous-exploité. Entretien croisé entre Bruno Guillen, fondateur de l'agence Markeyters et expert reconnu des licences de marques publiques et Maxime Hürstel, Président de l'agence de communication Ipanema.

Le concept de « licence de marque » est partout autour de nous. De quoi parle-t-on concrètement ?

Bruno Guillen : il s'agit d'un accord par lequel un propriétaire de marque (une collectivité, un musée par exemple) autorise un tiers à utiliser son nom, son logo ou son univers sur des produits ou services, en échange d'une rémunération (redevances). Concrètement, elle permet d'exploiter une marque sur de nouveaux marchés sans produire soi-même, tout en garantissant cohérence, qualité et contrôle via un cadre contractuel précis. Cela est très répandu dans le monde de la consommation, et le concept se développe au sein des collectivités depuis une quinzaine d'années.

Maxime Hürstel : Au-delà du dispositif juridique et économique, la licence est une manière d'incarner la marque ailleurs que sur les supports de communication classiques. Elle prolonge le récit d'un territoire dans la vie quotidienne : un produit, un service, une expérience que l'on touche, que l'on consomme, que l'on partage. Pour un acteur public, c'est une nouvelle voie de passage : faire vivre sa marque dans des univers où la communication institutionnelle n'a pas sa place naturellement. La licence transforme un capital immatériel en présence concrète.



Bruno Guillen - Fondateur de Markeyters



Maxime Hürstel - Président de l'agence Ipanema

Comment les territoires français peuvent l'utiliser et dans quel but ?

B.G. : Pour valoriser leur image à travers des produits ou services porteurs de leur identité (gastronomie, naturalité, textile, design, etc.). L'objectif est d'accroître notoriété et attractivité, générer des revenus, soutenir l'économie locale et renforcer la protection juridique de leur marque tout en maîtrisant les usages de leur nom. Une licence de marque territoriale est un média. Mais un média qui rapporte. C'est une approche vertueuse unique.

M.H. : Je rejoins totalement cette idée du média qui rapporte. J'ajouterais qu'une licence de marque multiplie les points de contact avec les publics, là où la communication descendante atteint ses limites. Chaque produit licencié devient un ambassadeur du territoire, dans la durée, sur des marchés qu'une collectivité ne pourrait pas adresser seule. C'est un levier d'attractivité, mais c'est aussi un outil de cohérence : la marque territoriale se déploie partout avec la même promesse, le même récit. Et dans le contexte budgétaire actuel des collectivités, le fait d'associer rayonnement et retour sur investissement mesurable change vraiment la donne.

Comment un programme de licences de marque territoriale dynamise-t-il un territoire ?

B.G. : En permettant à des acteurs économiques d'un territoire de se réunir autour d'un projet et de valeurs partagées, un programme de licences génère des revenus additionnels et bien utiles pour un département. Il apporte une dynamique territoriale en créant des interactions entre les publics (consommateurs locaux ou visiteurs du territoire), les entreprises locales, et l'institution.

M.H. : Sur le plan de la marque, l'effet est puissant. Un programme de licences fédère un écosystème, les producteurs, les artisans, les commerçants, les distributeurs et il devient relais et porte-voix du territoire. Cela crée de la fierté d'appartenance, à la fois pour les habitants qui retrouvent leur territoire dans des produits qu'ils consomment, et pour les entreprises qui s'associent à une marque institutionnelle reconnue. On dépasse la logique transactionnelle : on partage une histoire, des valeurs, une vision. Et parce que ce récit est porté par une multitude d'acteurs, il gagne en authenticité, là où la seule parole institutionnelle peut paraître plus distante.

Existe-t-il des préalables à une politique de licences de marque ?

B.G. : Oui, une marque juridiquement protégée, un positionnement clair, des règles d'usage formalisées et adaptées (charte commerciale), une gouvernance définie et une capacité de contrôle. Ces ressources ne sont pas toujours disponibles et c'est tout l'intérêt pour un territoire de confier ce développement à une agence spécialisée.

M.H. : Le préalable, du côté de la communication, c'est d'avoir construit une marque territoriale solide, avec un positionnement clair, un récit identifiable et une promesse tenue par des preuves. Sans cette colonne vertébrale, la licence se résume à apposer un logo, ce qui appauvrit la marque au lieu de la valoriser. Il faut une stratégie pensée dans la durée, une discipline éditoriale et créative, et une vraie capacité à animer la marque auprès des licenciés comme du grand public. C'est précisément à cette articulation que nos deux agences se complètent : Markeyters apporte l'expertise de la licence et de la diversification, Ipanema celle de la stratégie de marque, du récit et de son déploiement. Une licence ne réussit que si elle s'adosse à une marque qui dit quelque chose de juste et de durable sur le territoire qu'elle représente.

« La licence de marque permet de valoriser l'image et l'action des collectivités à travers des produits ou services porteurs de leur identité. »



La Ville de Lyon a entrepris un travail de valorisation de ses marques événementielles comme la Fête des Lumières ou bien de ses marques de sites municipaux comme le Parc de la Tête d'Or.

I P A N E M A

Ipanema est une agence de communication indépendante fondée en 1999. Elle accompagne les entreprises, les acteurs publics et territoriaux dans la définition de leurs stratégies de marque, leur animation et leur déploiement.

Contact : Maxime Hürstel – m.hurstel@groupe-ipanema.com

Markeyters

Markeyters est une agence leader en France en licences et diversification de marques territoriales, fondée en 2012. Elle accompagne les acteurs publics dans la définition et la mise en place de stratégies de licences de marque, contribuant à en diffuser l'image et à générer de nouvelles sources de revenus.

Contact : Bruno Guillen – bguillen@markeyters.com



La Chronique Santé : Santé mentale : le nouveau levier d'attractivité des territoires ?

PRÉSENTÉE PAR ALEXANDRE CHÉROUX

Longtemps restée taboue, la **santé mentale des soignants** s'impose aujourd'hui comme un enjeu central. Pour les futurs professionnels, l'appréhension de l'épuisement commence dès les bancs de la faculté. Face à ce constat, **les territoires qui font du bien-être un pilier** de leur accueil disposent d'un **atout décisif pour attirer la nouvelle génération**.

■ Un constat alarmant dès le cursus étudiant

Les chiffres sont connus mais rarement intégrés dans les politiques d'attractivité : selon l'ISNI, **66 % des étudiants en médecine déclarent avoir déjà vécu un burn-out**, et plus d'un sur deux présente des signes d'anxiété. Ce malaise touche toutes les filières, puisque plus de **56 % des étudiants en odontologie** sont également concernés.

Cette fatigue psychologique est souvent alimentée par la charge administrative, l'isolement et le stress de l'installation. En sortie d'études, le passage à la vie active sans encadrement familial devient une source de stress à part entière.

■ Le territoire comme « réducteur de charge mentale »

Aujourd'hui, un jeune soignant ne choisit plus seulement un lieu d'exercice ; **il choisit un cadre de vie**, une organisation et un équilibre. Pour les collectivités, l'enjeu n'est plus uniquement de rendre un territoire visible, mais de le rendre rassurant en devenant un véritable «réducteur de charge mentale».

■ L'importance du local

La mobilisation des politiques locales est essentielle pour offrir :

- **Un environnement sécurisant** : faciliter l'accès au logement (à l'instar des Maisons des Internes) et aux services.
- **Une intégration humaine** : briser l'isolement en créant des ponts avec les réseaux de professionnels locaux.
- **Un cadre de vie épanouissant** : valoriser un environnement propice à la déconnexion et à l'équilibre personnel.

■ L'attractivité passe par l'Humain

Les territoires qui se démarquent sont ceux qui ont compris que **l'installation ne se décrète pas, elle se prépare**. L'attention portée au bien-être devient un avantage concurrentiel majeur.

C'est dans cette logique que s'inscrivent aujourd'hui de nouvelles approches visant à **simplifier les parcours de découverte** et à **rendre visibles les conditions réelles d'exercice**. En présentant les territoires de manière structurée et humaine, on permet aux candidats de transformer l'appréhension de l'inconnu en un projet de vie serein.

"Prendre soin des soignants dès leurs premières décisions n'est plus une option, c'est un levier stratégique pour l'accès aux soins de demain."

■ Le saviez-vous ?

Des dispositifs d'écoute de pair à pair, comme le **Programme M**, se déploient pour accompagner les soignants en difficulté.

Mais au-delà des dispositifs, l'essentiel reste une vision : **faire de la sérénité un argument d'attractivité**.

■ Du côté de DocTripper

Notre plateforme met tout en place pour simplifier la recherche de stages / remplacements des étudiants en santé et des nouveaux soignants.

De nombreuses annonces, un accompagnement dédié, des avantages au moment de l'installation : simplifier leurs démarches, c'est leur permettre d'avoir un véritable équilibre vie pro - vie perso, et une charge mentale qui s'allège.

Parce qu'aujourd'hui plus que jamais, il est capital de prendre soin de ceux et celles qui soignent.



Visuel non contractuel

Avec **TotalEnergies**,
accédez à un réseau
de plus de 160 000 points
de charge en France*.

Plus d'informations sur la stratégie
de transition de TotalEnergies sur
totalenergies.com/fr/transition-energetique



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Le réseau de plus de 160 000 points de charge est accessible avec les cartes de TotalEnergies au 12 mai 2026.

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies (pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité), et qui garde le cap de sa stratégie de transition.

TotalEnergies SE - Capital social : 5 471 001 187,50 euros - 542 051 180 RCS Nanterre. Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

Vous souhaitez simplifier et accélérer la collecte et le contrôle de vos dossiers usager ?

Aides sociales aux personnes âgées

Aides sociales à l'enfance

Aides aux personnes en situation de handicap

Aides à l'insertion sociale



Disposez de dossiers 100% complets, sûrs et conformes, prêts à instruire !



+ simple
+ rapide
Usagers satisfaits

÷4

la durée de
constitution
des dossiers usager

60%

de réduction
des relances
manuelles



Contrôles
antifraudes
intégrés

100%

souverain
certifié ISO
27001:2022



Le département de Vaucluse fait confiance
à ITESOFT INNOVATION pour digitaliser
les demandes d'aides sociales.

Discutons ensemble
de votre projet !



ITESOFT
Innovation



**Et si
ta nouvelle vie
commençait...
ici ?**

Plus de 15 000 offres d'emploi dans les métiers du soin

EMPLOI
Soignant

www.emploisoignant.com

Inventons aujourd'hui les territoires de demain.

Découvrez les solutions Orange
pour développer, optimiser
et protéger votre territoire.

